



CALCATOGGIO

Zone Agricole Protégée

CONCERTATION PUBLIQUE

Prescription par DCM : 05/06/2021

Avis de la CTOA :

Arrêté préfectoral :

SOMMAIRE

- 1- UNE ZAP C'EST QUOI ?
- 2- CONTEXTE COMMUNAL
- 3- PERIMETRE RETENU
- 4- CONCLUSIONS

1-UNE ZAP C'EST QUOI ?

DEFINITION

La Zone agricole protégée (ZAP) est un outil créé en 1999 qui permet de **protéger durablement les espaces agricoles**. Le classement de terrains en ZAP implique en effet une procédure lourde pour leur changement d'utilisation, et s'impose aux documents d'urbanisme en tant **que servitude d'utilité publique**.

L'initiative de lancer une procédure de ZAP peut être prise par les communes ou leurs groupements, mais également par le préfet. Ce dispositif peut être utilement mis en œuvre en complément d'autres outils de stratégie territoriale.

OBJECTIFS ET EFFETS

Les Zones agricoles protégées ont été créées par la Loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999. L'exposé des motifs précise le contexte de cette création :

« Il est apparu nécessaire de prendre des dispositions permettant de maîtriser les changements d'affectation ou les modes d'occupation du sol susceptibles de modifier durablement le potentiel agronomique et biologique, afin d'éviter la destruction non maîtrisée de l'espace agricole et forestier dans les zones péri-urbaines. »

La ZAP a ainsi pour but de **protéger l'espace agricole et forestier**, en milieu **péri-urbain** plus particulièrement. L'article L112-2 du Code rural précise les deux critères pour le classement des espaces agricoles :

- La qualité de leur production,
- Leur situation géographique.

L'instauration d'une ZAP a pour effet de **protéger durablement l'usage agricole** des terres concernées. Une utilisation autre qu'agricole des espaces classés devient en effet exceptionnelle.

Dans les communes dotées d'un document d'urbanisme, la ZAP constitue une servitude d'utilité publique : elle est annexée au document, auquel elle s'impose.

Dans les communes non dotées de document d'urbanisme, tout changement d'affectation ou de mode d'occupation du sol qui altère durablement le potentiel agronomique, biologique ou économique d'une ZAP peut être autorisé seulement :

- si la Chambre d'agriculture et la Commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA) donnent toutes deux un avis favorable (au-delà de deux mois après la demande, leur avis est réputé favorable) ;
- ou, dans le cas contraire, sur décision motivée du Préfet (qui doit donner cet avis sous un mois, sans quoi il est réputé défavorable, selon le R.423-64 du Code de l'Urbanisme).

Zone Agricole Protégée

MISE EN OEUVRE

L'initiative de la proposition

Le préfet peut prendre lui-même l'initiative de la création d'une ZAP, mais les collectivités peuvent aussi le lui proposer. La **proposition** peut être faite :

- Par une ou plusieurs communes ;
- par un EPCI compétent en matière de Plan local d'urbanisme (PLU) ;
- ou par un établissement public compétent en matière de Schéma de cohérence territoriale (SCOT).

Le projet de ZAP

Le **dossier de proposition** de ZAP est constitué de trois parties :

- Un rapport de présentation, contenant une analyse détaillée de la zone concernée (caractéristiques agricoles, situation dans son environnement), et précisant les raisons de la protection et de la mise en valeur ;
- Un plan de situation ;
- Un plan délimitant la zone, au niveau parcellaire.

Consultation et concertation :

Une fois le dossier réalisé, il doit être soumis :

- Pour **accord** aux conseils municipaux des communes concernées ;
- Pour **avis** à la Chambre d'agriculture et à la CTOA (au-delà de deux mois, leurs avis sont réputés favorable) ;
- À **enquête publique**.

Actes de création :

La ZAP est ensuite créée en deux étapes :

- les **délibérations** pour accord de l'ensemble des conseils municipaux concernés ;
- le classement par **arrêté préfectoral**.

Enfin, l'ensemble des documents sont tenus à disposition du public en préfecture et dans les communes, et font l'objet de **mesures de diffusion** :

- Affichage de l'arrêté pendant un mois dans chaque mairie ;
- Publication au recueil des actes administratifs de la préfecture ;
- Parution dans deux journaux diffusés dans le département.

Si la ZAP concerne tout ou partie d'une aire d'appellation d'origine, alors l'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO) est associé à deux types d'occasion :

- son avis, ainsi que celui des syndicats de défense et de gestion, doit être demandé sur le dossier de création de la ZAP (étape de consultation) ;
- l'Institut peut être consulté par le Préfet sur les changements d'affectation ou de mode d'occupation des sols (lorsque la ZAP est en vigueur).

2- CONTEXTE COMMUNAL

LA ZAP de Calcatoghju

L'initiative de la réalisation de la ZAP revient ici à la commune. Elle a délibéré le 5 juin 2021 pour lancer la procédure de ZAP.

La commune de Calcatoghju est limitrophe d'Appietto au sud et s'ouvre vers le golfe de la Liscia à l'aval des piémonts agricoles de la Cinarca et du Cruzzini. Le paysage de la commune révèle la place de l'activité agricole sur ces versants qui s'étendent du littoral vers les crêtes, limite de bassin versant.

La commune a conservé les caractéristiques très rurales par le biais de son chef-lieu principal et de ses hameaux agricoles de Pevani et de Saint Nicolas. Une petite polarité locale s'est établie à Masorchia autour de logements touristiques et de quelques commerces. L'urbanisation contemporaine s'est emparée de la frange littorale entre Ancône et Masorchia avec de nombreuses résidences individuelles, quelques villages de vacances et hôtels. La commune conserve malgré elle, un fort taux de résidences secondaires (+72% en 2019).

La commune de Calcatoggio présente un relief généralement contraignant puisqu'il occupe des versants en pente. La couverture végétale de ces terres est très variable en fonction de l'altitude, de l'exposition au vent et de l'exploitation passée. A l'*umbriccia*, les versants autour du village sont denses et boisés alors que les piémonts littoraux vers l'ouest sont plutôt des landes et des espaces de maquis. Des prairies se dessinent aussi dans cette mosaïque végétale. Les sols ici plus arides. Ces espaces sont dépourvus d'irrigation agricole.

La commune est située à proximité d'Ajaccio et de son bassin d'emplois. Sans document d'urbanisme jusqu'à présent à la suite de l'annulation d'un premier PLU, Calcatoggio souhaite concrétiser un projet de territoire dans lequel le développement économique prendrait appui entre autres sur l'agriculture. Le tourisme bien implanté grâce à des structures imposantes comme le Grand Bleu reste très saisonnier. Les activités du tertiaire visent le service à la personne, le commerces de proximité et les activités autour de la construction. La commune compte ainsi 133 établissements économiques et 7 exploitations en 2020.

La démarche communale d'instaurer une ZAP s'inscrit dans **l'instauration d'une stratégie de développement à long terme** qui souhaite maîtrisée l'évolution urbaine et préserver le capital agricole et naturel qui sert aux exploitations existantes ou à venir. Les dispositions du code de l'urbanisme imposent des contours resserrés des zones urbaines pour autant l'attentisme des propriétaires crée un blocage foncier. Celui-ci met un frein à la mise en valeur de terrains éloignés des zones urbaines et qui portant présentent un potentiel

Zone Agricole Protégée

agricole. Pour donner une meilleure visibilité aux investissements agricoles, il est nécessaire d'avoir une stabilité foncière en réduisant entre autres la pression urbaine.

Cette ZAP a pour but de :

- Protéger et préserver les meilleures terres agricoles du littoral, de la plaine et des piémonts ;
- Soutenir le maintien, le développement de la filière agricole pour ces multiples fonctions vis-à-vis de la communauté : lutte contre les incendies, ouverture du milieu naturel, qualité des paysages...
- Créer un contexte foncier favorable à des investissements durables grâce à la visibilité offerte par la servitude.

La ZAP concerne des aires d'appellation d'origine. L'INOQ (Institut National de l'Origine et de la Qualité) sera donc sollicité.

COMPOSITION DU DOSSIER

Le document qui sera soumis à l'accord du conseil des sites est composé :

- D'un rapport de présentation
- D'une carte IGN
- D'un plan parcellaire

UN TERRITOIRE RICHE

Commune du bassin de vie d'Ajaccio située au nord de la capitale, à 25 Km, son territoire s'étend sur **2265 ha**, des rivages sud du golfe de Sagone jusqu'aux moyens piémonts du massif de Sant Eliseo.

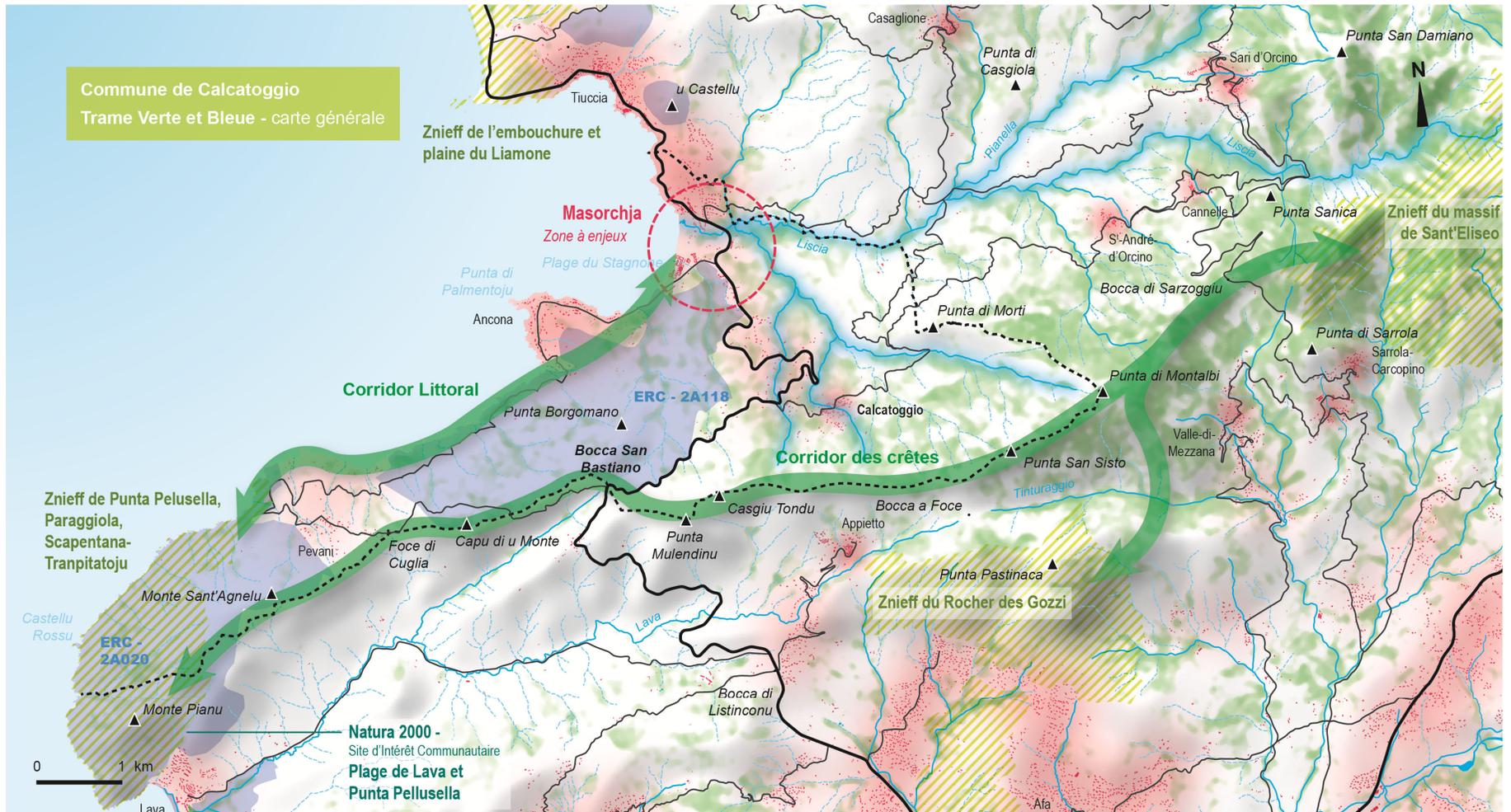
Calcatoggio s'étire sur plus de 13 Km entre l'arrière-pays et l'extrémité sud-ouest. Le territoire est délimité au nord et au sud par des éléments naturels : la mer et la ligne de crêtes de San Sisto qui sépare géographiquement les deux golfes et fait le partage des bassins hydrographiques.

Le territoire est accessible par la RD81, axe régional qui relie l'extrême nord du département à Ajaccio et qui est également un axe touristique majeur.

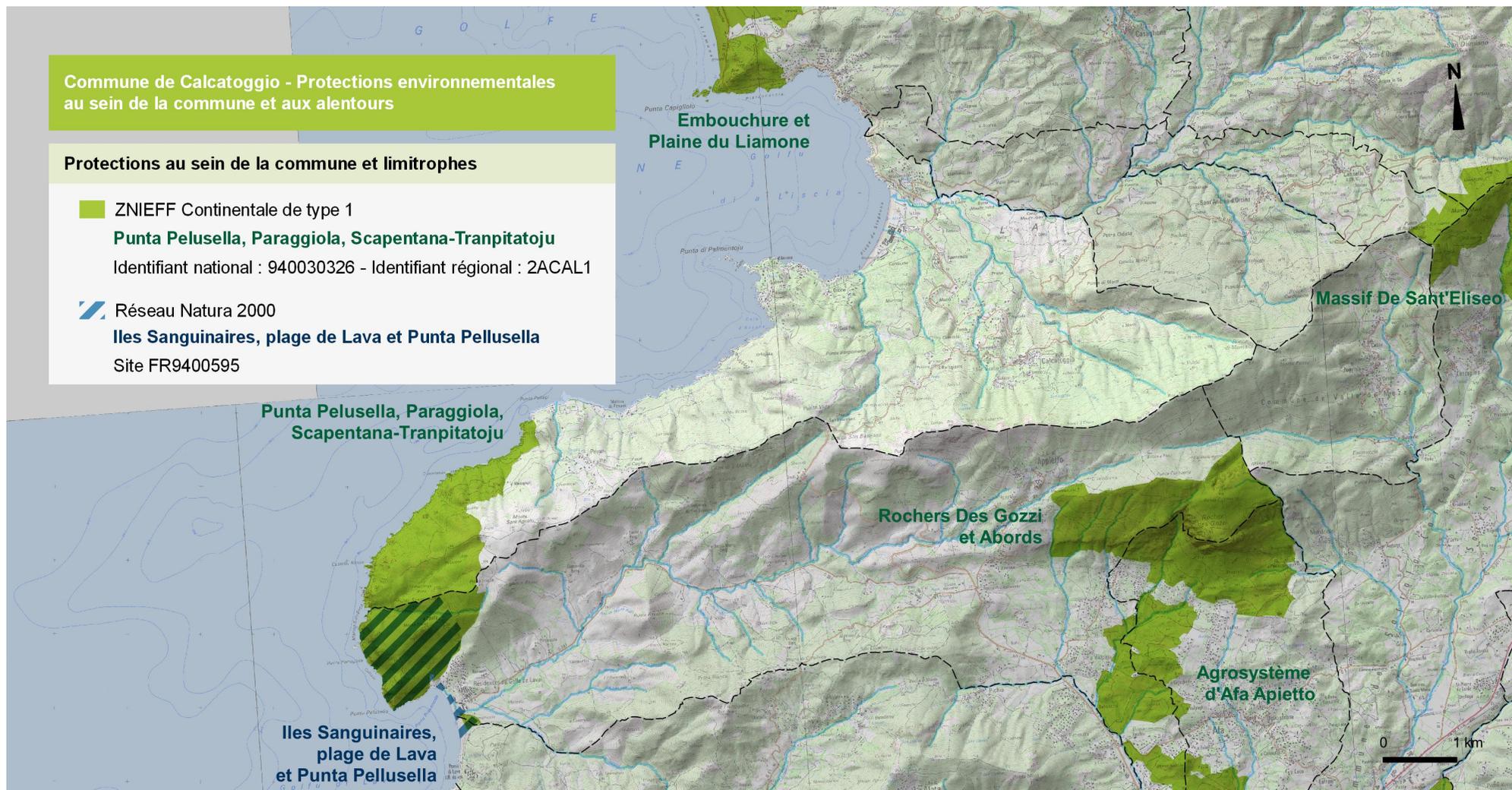
Calcatoggio est limitrophe avec les communes d'Appietto, Valle-di-Mezzana et Sant'Andrea d'Orcino : les deux premières étant tournées vers le golfe d'Ajaccio

De par sa façade littorale et son important patrimoine naturel la commune est concernée par divers secteurs de protections et est limitrophe de site à enjeux importants (Natura 2000).

Zone Agricole Protégée



Zone Agricole Protégée



Sources : SCAN25 - IGN©, INPN, Urba Corse, 2020

Zone Agricole Protégée



Plaine de la Liscia



Piémonts littoraux protégés



Littoral de la commune

UNE COMMUNE A L'ATTRACTIVITE CONTRARIEE

La commune de Calcatoggio a connu une explosion démographique dans les années 2000 avec une croissance principalement alimentée par les flux migratoires. La période suivante montre un ralentissement et la fin des années 2010 marque une croissance négative. La densité atteint désormais de 22 hab/km².

	1968	1975	1982	1990	1999	2008	2013	2019
Population	422	396	332	357	356	490	532	499
Densité	9	17	5	16	16	22	23	22

Dans la continuité du Grand Ajaccio, la commune a bénéficié de l'attractivité de la capitale régionale. La population est principalement présente dans le village proche de la RD81 et d'Ajaccio mais également au niveau de l'habitat diffus qui longe cet axe structurant. Les dernières années ont montré l'intérêt croissant des actifs pour le secteur de Pevani, accessible depuis le col de San Bastianu.

La population estivale est ici importante en raison de la présence de 3 campings, d'hôtels les résidences secondaires dont familiales constituent 73% du parc (763 logements). La population est multipliée par 4-5 soit des pics d'environ 2500 personnes sur le territoire. Ces seuils doivent être pris en compte dans les équipements notamment d'assainissement mais également dans la gestion de la ressource et des déchets.

La saisonnalité se matérialise aussi dans l'évolution du parc de logement. Les résidences principales connaissent une très faible évolution à 10 ans (+ 6 logement) contrairement aux résidences secondaires (+ 56 logements) et aux logements vacants qui ont été multipliés par 10. Les mutations du marché foncier et immobilier rééquilibrent le parc en faveur des appartements en augmentant de près de 50 % leur nombre sur la période 2008-2019 (302 Appartements en 2008 contre 442 en 2019). Ils représentent désormais 42,2% du parc en 2019. On assiste donc à une densification toute relative de l'habitat ; en effet malgré le rééquilibrage du parc, ce dernier est dominé par la résidence à vocation touristique.

Le maillage routier positionne favorablement le territoire à l'égard des pôles urbains La RD81 est un axe de communication fréquenté par les populations résidentes et le transport de marchandises mais constitue aussi un axe touristique de première importance dans un véritable circuit de découverte du Nord du département. Elle relie le village à l'aéroport en 30 min et le pôle de Mezzavia en 20 min. Cela induit donc des flux journaliers sur cet axe conséquents que ce soit dans le cadre du travail ou de la recherche de service.

Zone Agricole Protégée

L'annulation du PLU en 2011 a marqué fortement l'évolution urbaine par un frein des demandes d'autorisations d'urbanisme. Le RNU donne lieu à une urbanisation au coup par coup dans les surfaces résiduelles de Masorchia et le village. Ailleurs, les constructions restent exceptionnelles et désormais interdites dans les EPR. Des secteurs comme Masorchia ont été concernés par des parcelles de tailles moyennes mais les secteurs agricoles et naturels comme Pevani, Ancone, Orcino et les piémonts aval du village, ont vu à l'inverse s'ouvrir à la construction de grandes parcelles. Au village, en densification elles sont de petites tailles alors qu'en périphérie de tailles moyennes à grandes. En effet, la tâche urbaine s'est étalée avec une consommation de 18 ha entre 2007 et 2020

CARACTERISTIQUES AGRICOLES DU TERRITOIRE

La Chambre d'Agriculture de Corse du Sud a élaboré un diagnostic agricole pour le compte de la commune en juin 2016. Celui-ci sert de base d'étude à la proposition pour la création de la ZAP.

- **Généralités**

La commune de Calcatoggio compte environ **691 hectares de terres présentant des potentialités** agropastorales, soit **30% de la surface totale de la commune**

En 2021, 976 ha étaient déclarés par les exploitants d'après le Registre Parcellaire Graphique (RPG) alors qu'en 2019, ces surfaces étaient de 1054 ha et de 904 en 2016.

Les meilleures potentialités se regroupent au niveau de la plaine de part et d'autre de La Liscia. Bien qu'inondable, la plaine offre des terrains productifs et mécanisables. Certains terrains étaient cultivés en 1980. On trouve également de bonnes potentialités et quelques terrains mécanisables autour du village, où les valeurs de pente sont toutefois plus importantes. D'anciens jardins et vergers existaient au-dessus du village. De nombreux espaces de prairies sont présents, entrecoupés d'espaces partiellement boisés et emmaquisés, sur les valeurs de pente les moins élevées que l'on retrouve en plaine mais également vers Pevani. Les possibilités de mécanisation restent relativement limitées à ces espaces, d'autant plus stratégiques pour l'activité agricole. Les terres sans potentialités se regroupent à l'Est et au Sud de la commune, sur les reliefs où les valeurs de pentes sont plus élevées, au-dessus du village notamment et où la roche peut être affleurante.

D'anciennes cultures et d'anciens jardins étaient aussi présents sur des terres **en ceinture du village** et en plaine et pourraient aujourd'hui très bien s'adapter à certains types de cultures professionnelles ou pas. En effet, les espaces qui étaient affectés en 1980 aux cultures, à la vigne ou aux jardins : ces terrains peuvent également présenter des potentialités agricoles intéressantes (drainage, exposition) mais uniquement pour des cultures adaptées. De par leur position en contact immédiat des villages, les anciens jardins sont des espaces fortement menacés par l'évolution de l'urbanisation et tendent

Zone Agricole Protégée

à disparaître malgré leur valeur patrimoniale forte. La commune présente donc un potentiel agricole certain dans des secteurs d'activités diversifiées. Toutefois, au fil des années, on a pu assister à une fermeture des paysages à cause de l'avancée du maquis et de la forêt liée entre autres à la baisse du nombre d'agriculteurs.

Les zones exploitées sont généralement utilisées par des pratiques extensives : élevage caprin et bovins essentiellement. La mosaïque des milieux est favorable à d'autres filières.

- **Potentialités des sols**

D'après l'étude agricole,

- 30% du territoire présente une potentialité agricole des sols ;
- 17% seraient caractérisés par la forte potentialité dont la quasi-totalité seraient labourables.
- 70% des terres ne présentent pas de potentialités mais peuvent être exploitées (parcours)
- Des anciennes châtaigneraies et Chenaies comme opportunités ;

Potentialités agropastorales	Surface	% surface communale	Localisation
Très fortes potentialités	183,11	8%	
<i>Dont cultivables</i>	<i>72,21</i>	3%	
Fortes potentialités	207,88	9%	
<i>Dont cultivables</i>	<i>77,31</i>	3%	
Potentialités moyennes	170,43	7%	
<i>Dont cultivables</i>	<i>0</i>	0%	
Potentialités faibles	113,12	5%	
<i>Dont cultivables</i>	<i>17,39</i>	1%	
Vignes	0,75	0%	
Anciens jardins	15,99	1%	
Sans potentialité agropastorale identifiée	1619,75	70%	
Total	2311,03	100%	

Au regard des potentialités agro-pastorales et de production végétale, **30 % du territoire présente des potentialités pour l'activité agricole.**

En raison de la géographie de la commune les nouvelles constructions s'étendent vers les terrains les plus favorables à l'activité agricole. Les terrains plats sont en effet également les plus proches du littoral et donc les plus prisés. Sur base de ce constat des zones à enjeux agricoles ont été délimitées par l'étude de la SAFER menée juin 2016 (cf. carte ci-après). L'étude distingue ainsi :

- **Le secteur de Pevani** le support d'une activité agricole importante. Néanmoins la forte pression foncière associée à la précarité foncière des exploitants en font un secteur agricole fragile.

Zone Agricole Protégée

- **Le secteur du village** est un secteur à fortes potentialité agro-pastorale, par ses zones anciennement cultivées et jardinées mais aussi par les nombreuses surfaces de châtaigneraies qui offrent un important potentiel en termes d'activité agro-sylvo-pastorale.
- **La zone de plaine**, principale localisation des rares espaces valorisés en prairies de la commune. Cette dernière zone s'élargit également jusqu'au-dessous du village où de l'activité agricole existe et où des problèmes de mitage peuvent se poser sur des terrains à bonnes potentialités agropastorales.
- **Le secteur de San Bastiano** éloigné de l'urbanisation donc moins sensible mais pouvant. Accueillir, des projets de développement

Plusieurs types d'espaces à enjeux environnementaux existent et se superposent (partiellement ou en totalité) à Calcatoggio, qui recouvrent une superficie totale de 1.327 ha, soit 58,6 % du territoire communal. On recense deux périmètres de protection forts à savoir :

- **1 ZNIEFF type 1«Punta Pelusella, Paraggiola, Scapentana-Tranpitatoju»**
- **Un site Natura 2000 au titre de la Directive « Habitats, Faune, Flore », à savoir « Iles Sanguinaires, plage de Lava et Punta Pellusella ».**



La Zone d'Appui à la Lutte de Calcatoggio : des prairies pare-feu gérées par les agriculteurs Source rapport SAFER

Les espaces agricoles participent à la diversification des écosystèmes et à leur bon fonctionnement notamment dans les modes de faire-valoir extensif. L'ouverture du milieu notamment dans les écotones favorise certaines espèces et permet de lutter contre l'expansion des feux de forêts un risque particulièrement présents sur la commune.

Le développement des friches peut mettre en péril les habitations vis à vis des feux de forêts. C'est pourquoi des Zones d'Appui à la Lutte sont mises en place et notamment sur la commune de Calcatoggio pour pouvoir intervenir rapidement en cas de départs de feux. Il s'agit de zones démaquisées puis entretenues par les agriculteurs en place. C'est le résultat d'une coopération entre la profession agricole et les services départementaux d'incendies et de secours

La commune possède des sites inscrits mais sans incidences sur les zones agricoles.

Zone Agricole Protégée



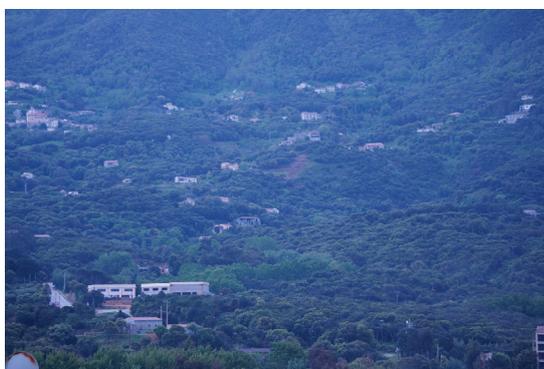
Parcelle maraîchère



Ceinture boisée d'anciens jardins à l'aval du village



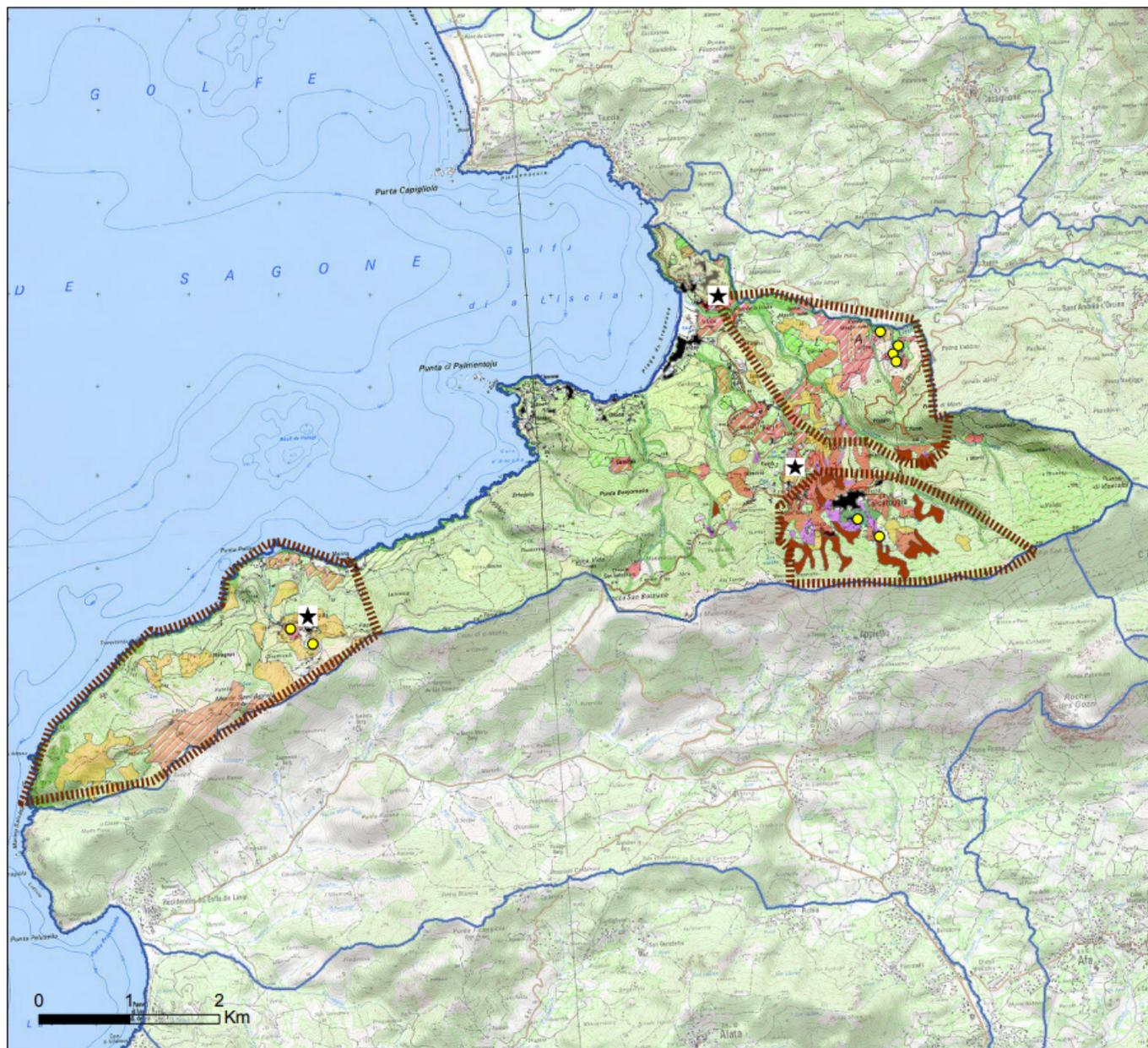
Vallon à potentiel agricole aux abords est du village



Piémont littoraux boisés et agricoles secteur

L'élevage est impliqué dans la construction et la gestion du paysage. Les élevages de ruminants (bovins et ovins, dominants sur la commune de Calcatoggio) occupent l'espace et entretiennent les surfaces en herbe. Les paysages des prairies de l'Ouest de la commune contrastent avec les zones de déprise densément enmaquisées.

Zone Agricole Protégée



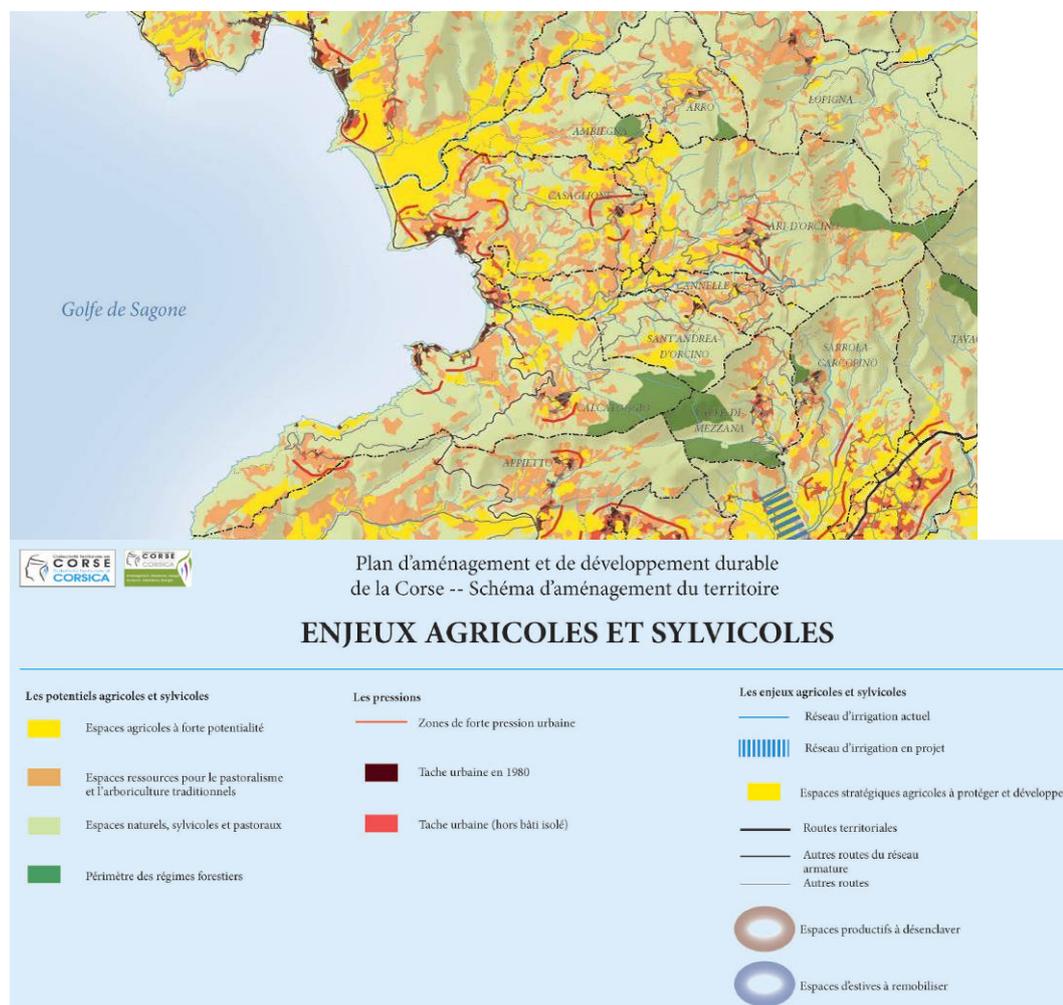
	<p>Plan Local d'Urbanisme de Calcatoggio Diagnostic Agricole</p>
<h2>Enjeux Agricoles</h2>	
<p>Potentialités agropastorales</p>	
	<p>Très forte potentialité et labourable</p>
	<p>Très forte potentialité, non labourable</p>
	<p>Forte potentialité et labourable</p>
	<p>Forte potentialité, non labourable</p>
	<p>Potentialité moyenne et labourable</p>
	<p>Potentialité moyenne, non labourable</p>
	<p>Faible potentialité et labourable</p>
	<p>Faible potentialité, non labourable</p>
	<p>Vignes (en 1980)</p>
	<p>Vergers (en 1980)</p>
	<p>Cultures (1980)</p>
	<p>Batiments agricoles</p>
<p>Distance d'éloignement aux batiments agricoles</p>	
	<p>50 mètres (RSD)</p>
	<p>100 mètres (principe de précaution)</p>
	<p>Secteur pouvant être concerné par une ZAP</p>
	<p>Tache urbaine en 2013</p>
	<p>Zone touchée par l'urbanisation/ Risque de mitage</p>
<p>Support : World Imagery</p>	
<p>Source : SODETEG (1979)</p>	
<p>Infographie : CDA 2A STE/GH/Juin 2016</p>	<p>1:40 000</p>

Zone Agricole Protégée

Le PADDUC dans sa vision de développement durable a fait de l'agriculture une de ses priorités, instaurant ainsi des quotas communaux pour la préservation des meilleures terres agricoles. Dans les zones urbaines et périurbaines, cette orientation acquiert tout son sens. Ces espaces sont à préserver dans le but d'atteindre les objectifs régionaux de doublement de la production agricole dans les trente années à venir.

L'héritage agricole a façonné les paysages de la vallée de la Liscia mais aussi l'extrémité ouest du territoire à Pevani. Ainsi, le PADDUC a identifié 222 ha d'espaces stratégiques agricoles (ESA) ainsi que des espaces pastoraux en piémonts. Ces ensembles s'inscrivent dans des espaces plus larges à travers les communes avoisinantes.

Par ailleurs, la commune dispose d'environ 484 ha d'espaces pastoraux.



DEFINITION

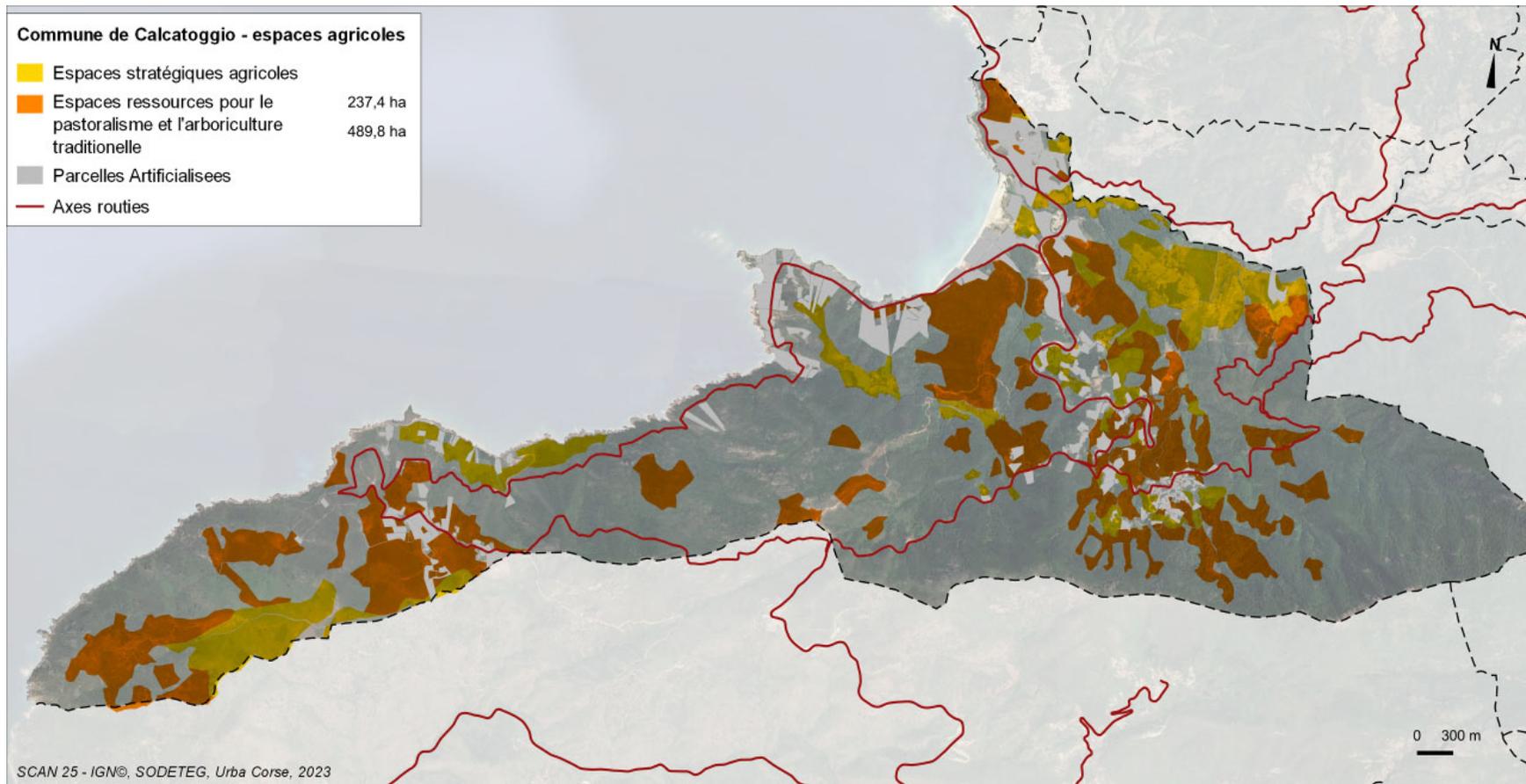
Espace Stratégique Agricole (ESA)

Espace présentant des espaces cultivables à potentialités agronomiques, terrains irrigables. Ils sont régis par un principe d'inconstructibilité afin de conserver leur potentiel productif.

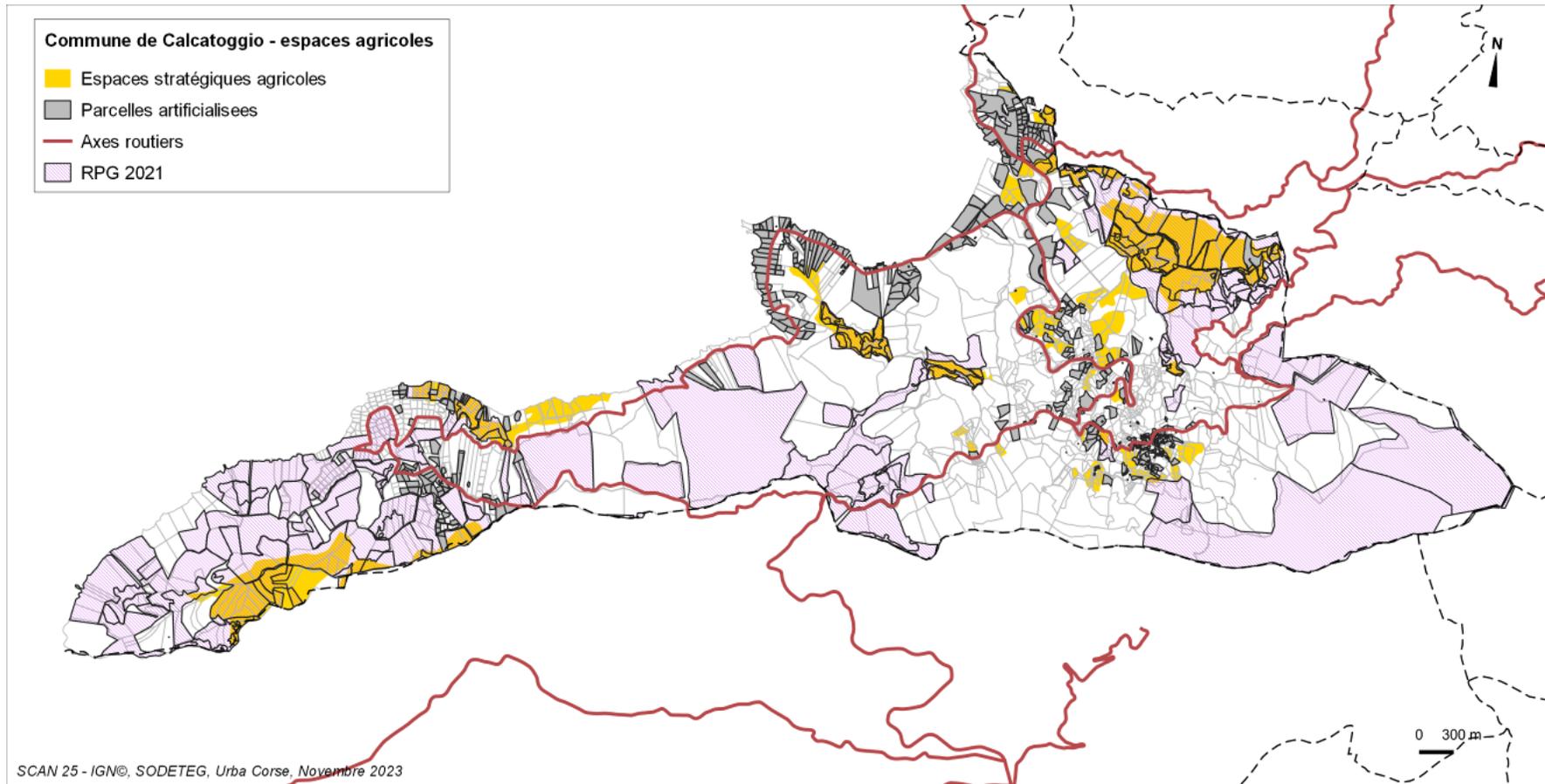
Espaces ressources pour le pastoralisme et arboriculture traditionnelle (ERP)

Espace ayant un intérêt agronomique pour le système de production traditionnelle.

Zone Agricole Protégée



Zone Agricole Protégée



Zone Agricole Protégée

- Appellations et qualité des productions

Le territoire est concerné par différentes aires d'appellation et labels qui préservent et valorisent les spécificités des productions locales.

Aires géographiques et Appellations

- AOC-AOP "Ajaccio"
- AOC-AOP "Vin de Corse"

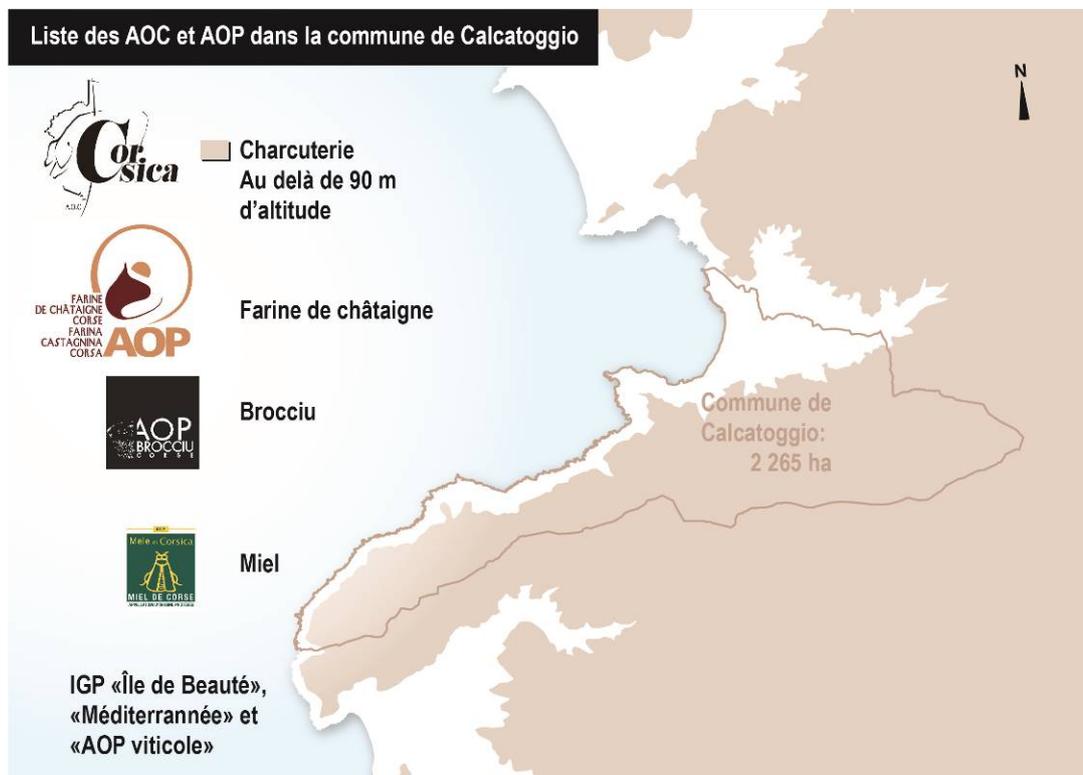
L'AOC couvre l'ensemble de la commune soit les 22,7 Km²

- AOC-AOP "Coppa de Corse"
- AOC-AOP "Jambon sec de Corse - Prisuttu"
- AOC-AOP "Lonzu de Corse"

L'AOC charcuterie concerne les surfaces supérieures à 80 mètres d'altitude et couvre 17,4 km² de la commune.

- AOC-AOP "Huile d'olive de Corse"
- AOC-AOP "Miel de Corse"
- AOC-AOP "Brocciu corse"
- IGP "Île de Beauté"
- IGP "Méditerranée"
- IGP "Clémentine de Corse"

Ces aires géographiques couvrent l'intégralité de la commune.



Zone Agricole Protégée

- **Potentiel d'irrigation**

La Liscia a six affluents référencés dont 2 sur Calcatoggio :

- Rive gauche le ruisseau u Mulinellu, avec ses affluents :
 - Le ruisseau de Fiuminale*
 - Le ruisseau de Pruneta*
 - Le ruisseau d'Aghialza*
- Rive droite le ruisseau de Traja

De nombreuses parcelles agricoles bordent La Liscia et ses affluents, pour la plupart dédiées à l'élevage bovin et ovin. En l'absence de réseau d'eau sur les terrains, les cours d'eau constituent bien souvent le seul point possible d'abreuvement pour le bétail ; ils revêtent une importance particulière en permettant également le développement de ripisylves, maintenant des zones de fraîcheur et d'ombre pour les animaux.

Sur Calcatoggio comme sur de nombreuses autres communes, le besoin en eau d'irrigation s'ajoute à celui de la consommation animale. La production fourragère se trouve limitée à une coupe par an, ce qui est insuffisant pour assurer les besoins des troupeaux et rend inévitable l'achat de foin. Plusieurs éleveurs ont indiqué avoir dû tirer des kilomètres de tuyaux afin d'amener de l'eau d'abreuvement à partir du réseau AEP.

CARACTERISTIQUES DES EXPLOITATIONS

- **Exploitants, Exploitations et filières**

En 2020 la commune accueille **8 exploitants ayant leur siège social la commune**. Ce nombre est équivalent à celui de 1988 (7) et marque une reprise après le recul observé dans les années 2000

Les surfaces exploitées concernent près d'un quart du territoire communal, majoritairement situés à l'ouest de la commune.

La SAU est aujourd'hui évaluée à 563 ha et la surface moyenne par exploitation est de l'ordre de **70 ha**. Ce net recul depuis 2010 peut être lié à un effet statistique. Le diagnostic agricole de 2016 révèle que la **surface moyenne d'exploitation est de 84 ha** ; Cela reflète la nature de la production dominante comme celle de l'élevage et son mode de gestion semi-extensif, notamment pour les bovins qui requièrent de vastes zones de pacage.

	1988	2000	2010	2020
Nombre d'exploitations (ayant leur siège dans la commune)	7	6	2	8
Superficie agricole utilisée (en ha)	111	417	413	563
Superficie agricole utilisée en moyenne par exploitations (en ha)	16	70	206	70

Zone Agricole Protégée

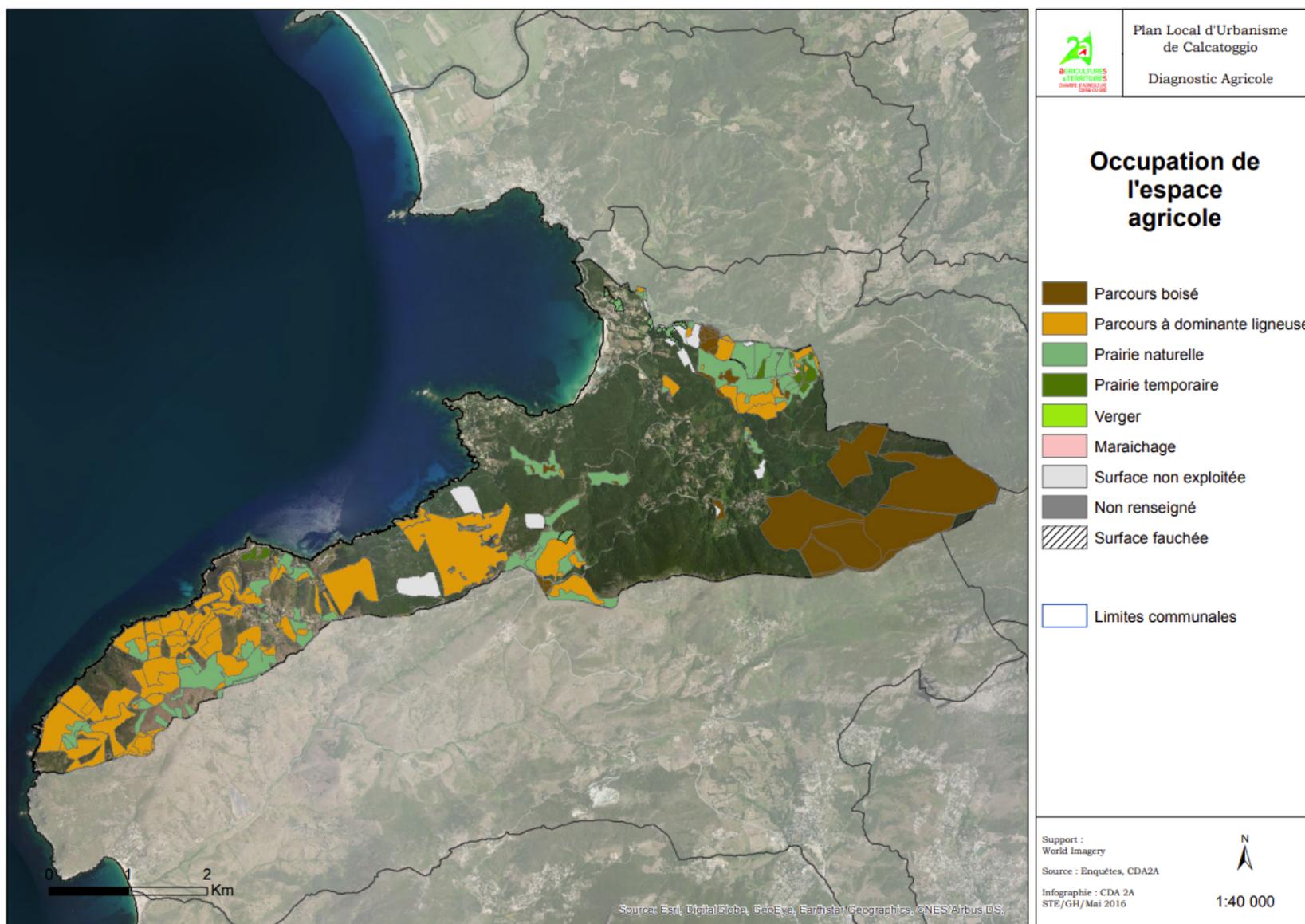
Ces nouvelles exploitations, plus grandes, sont aussi le résultat d'une mutation vers une agriculture demandeuse de grands espaces et de la disparition de petites exploitations, notamment maraichères sur les espaces de jardins situées à proximité du village. Le pastoralisme extensif est en effet prédominant sur la commune : en 2010, 95% de la surface agricole est toujours en herbe. Au RPG 2021 les estives landes et prairies restent la typologie dominante

Les activités d'élevage sont largement prédominantes sur la commune, avec des exploitations cependant très différentes en termes de taille du cheptel et de pratiques culturales. L'élevage bovin et ovin nécessite de nombreuses surfaces ce qui donne lieu à de grandes exploitations en termes de superficie. D'autant plus que les surfaces se prêtent peu à la fenaison et sont uniquement dédiées au pâturage. La transhumance devient alors aussi indispensable.

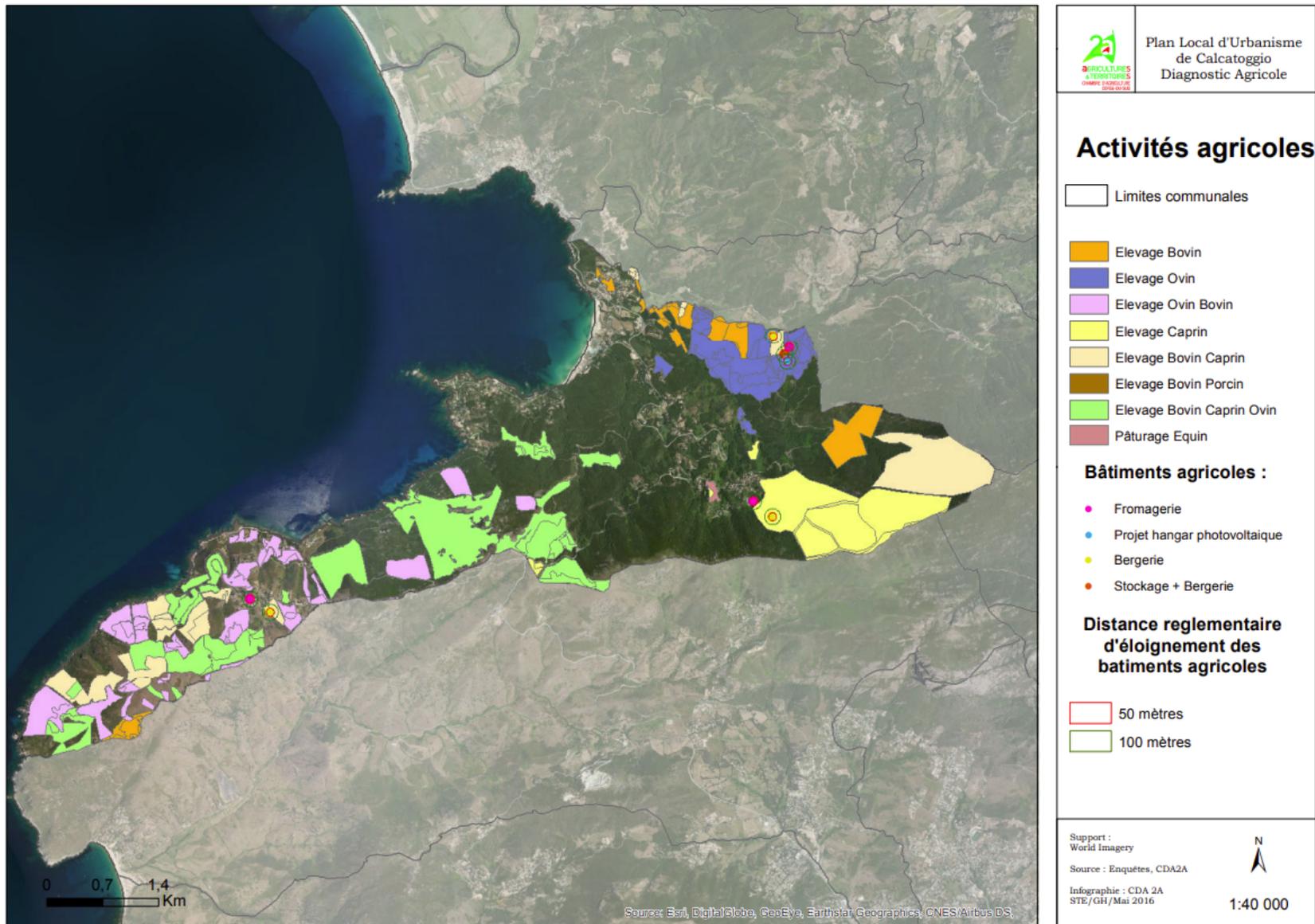
Otex	Nombre	Surface (ha)	% surface
Bovins	2	71,4	7,7%
Ovins	2	98,9	10,7%
Caprins	1	157,0	17,0%
Bovins allaitants/ Caprins	2	156,4	16,9%
Ovins/Bovins	1	139,0	15,1%
Ovins/Maraichage	1	7,5	0,8%
Bovins/Caprins/Ovins	2	292,6	31,7%
Total	11	922,8	100%

Répartition des surfaces selon les activités agricoles principales sur la commune Calcatoggio en 2016

Zone Agricole Protégée



Zone Agricole Protégée



Zone Agricole Protégée

On observera également des unités agricoles en continuité avec celles des communes voisines (Appietto/Casaglione/Sari d'Orcino).

Des exploitations ont tenté le pari de chambres et tables d'hôtes et d'autres projets existent de campings à la ferme ou d'hébergements en lien avec les exploitations.

La forte présence de sangliers contrarie le semis tour comme les sécheresses qui ne peuvent être gérées en absence de réseau d'irrigation.

EXPLOITANTS

Cinq exploitations sont spécialisées en élevage :

- Deux exploitations sont spécialisées en élevage bovin allaitant
- Deux exploitations sont spécialisées en élevage ovin lait
- Une exploitation est spécialisée en élevage caprin

Six autres exploitations sont polyactives et ont une activité agricole secondaire (parfois localisée sur d'autres communes) et une d'entre elles comptent même un troisième atelier

De production :

- Un exploitant associe à l'élevage d'ovin lait à un élevage de bovins allaitants.
- 2 exploitants associent à l'élevage bovin un élevage caprin.
- Deux exploitations regroupent l'élevage bovin, caprin et ovin.
- Un exploitant a pour activité principale le maraichage associé à un petit cheptel ovin.

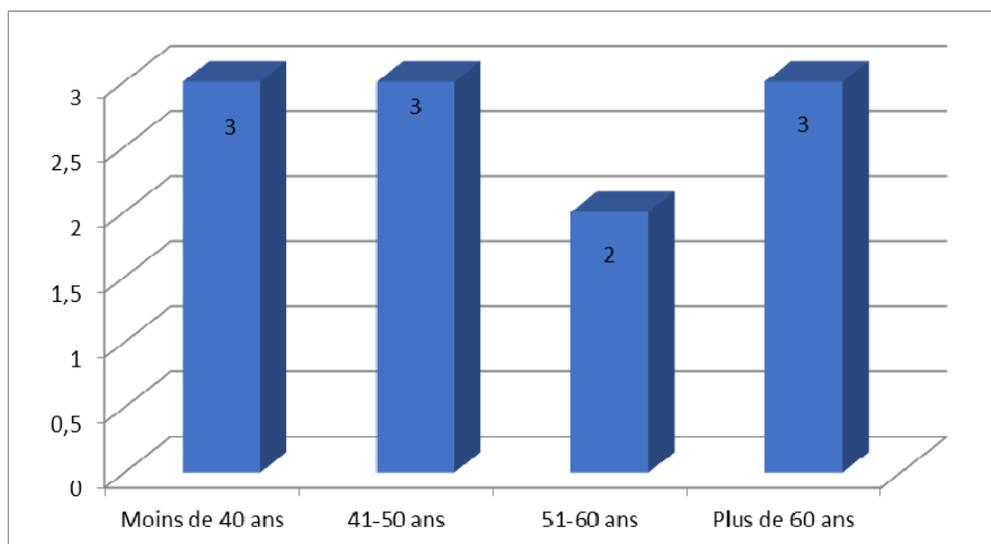
Source : D'après Diagnostic Agricole – CA2A – 2016

Zone Agricole Protégée

Nature des usages agricoles	Production agricole annuelle	Production alimentaire annuelle
ELEVAGE BOVIN	 <p>370 vaches 180 veaux</p>	 <p>18 tonnes de viande de veau (poids carcasse)</p>
ELEVAGE OVIN	 <p>947 brebis laitières plus de 620 agneaux de lait</p>	<p>Plus de 120 000 litres de lait produits Pour 8 tonnes de fromage type bastelicaccia</p> <p>2 tonnes de brocciu</p> <p>4 tonnes de viande d'agneau</p>
ELEVAGE CAPRIN	 <p>640 chèvres</p>	 <p>243000 L de lait produits</p> <p>31000L de lait livrés</p> <p>14 tonnes de fromage produits :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 10 tonnes de fromage type bastelicaccia, - 4 tonnes de brocciu

Estimation des productions agricoles et productions alimentaires annuelles sur la commune Calcatoggio (source : D'après Diagnostic Agricole – CA2A – 2016)

- Dynamique agricole du territoire**



Zone Agricole Protégée

En 2016, la **moyenne d'âge des exploitants s'élève à 49.7 ans** ce qui est légèrement inférieur à la moyenne départementale de 50 ans. La population agricole sur la commune reste assez jeune même si 5 transmissions d'exploitations sont à prévoir et préparer pour les dix prochaines années

Les prochains départs à la retraite, et notamment ceux pour lesquels une succession n'est pas encore connue, posent la question du devenir des surfaces agricoles de ces exploitations. Si ce problème ne se pose pas actuellement, des centaines d'hectares vont être concernés à moyen terme (5-10 ans) par cette problématique. D'ores et déjà, l'enjeu est, pour les élus, d'échanger avec les exploitants qui n'ont pas encore réfléchi à leur succession afin de les soutenir dans une recherche de repreneur.

Il sera primordial de ne pas étendre l'urbanisation sur les terres utilisées par les exploitations en cessation d'activité afin de permettre à des jeunes agriculteurs de s'installer ou à défaut à des exploitations en développement de mener à bien leurs projets.

Des projets ont été recensés en 2021 comme :

- Renforcement des exploitations de Pevani en surface et cheptel
- Installation d'une chevrerie en amont du village
- Création d'un marché couvert à Masorchja

D'autres contraintes doivent être levées comme l'absence d'irrigation, le morcellement parcellaire, les difficultés d'accès au-dessus du village, l'état d'abandon des châtaigneraies mais aussi les difficultés d'accès aux baux et à la propriété

• Mobilisation foncière et faire-valoir

La majorité des agriculteurs exploitent sur deux ou trois communes. Persiste ici comme ailleurs, un morcellement des surfaces exploitées bien que les îlots soient de taille très variable.

En 2016 les unités culturales de taille moyenne comprise entre 2 et 10 ha représentent 141 ha et 15 % de la surface exploitée. Elles sont cependant les plus nombreuses. Les unités de 10-50 ha représentent quant à elles « 350 ha repartis en 20 unités. Ces dernières et les quatre unités de +50 ha dominent ce qui est emblématique du système d'élevage extensif.

Sur Calcatoggio, malgré le nombre important d'îlots par exploitations, on peut remarquer que les îlots d'une même exploitation sont bien regroupés. On distingue par exemple les exploitations situées en plaine, sur la pointe de Pevani ou encore au niveau du village. Bien sûr, ce résultat tient compte des surfaces exploitées sur la commune, il est cependant certains que les exploitations, à cheval sur plusieurs communes, possèdent des surfaces assez dispersées demandant de nombreuses heures de transport et donc un fort investissement humain et financier.

Zone Agricole Protégée

Tableau n°8 : Répartition de la surface agricole exploitée de la commune selon la taille des entités parcellaires utilisées par les exploitations en 2014.

Taille de l'entité parcellaire (en ha)	Nombre d'entités	% entités	Surface agricole totale (en ha)	% de la surface totale
Moins de 2 ha	14	22%	17	2%
De 2 à 5 ha	15	23%	45	5%
De 5 à 10 ha	11	17%	79	9%
De 10 à 50 ha	20	31%	354	40%
Plus de 50 ha	4	6%	387	44%

Globalement, la part des terres en location représentent plus de 95% des surfaces agricoles exploitées, avec une grande majorité de faire valoir indirects. Peu d'agriculteurs sont propriétaires sur la commune malgré la volonté des exploitants d'améliorer leur maîtrise foncière pour développer leur exploitation mais aussi faciliter leur transmission.

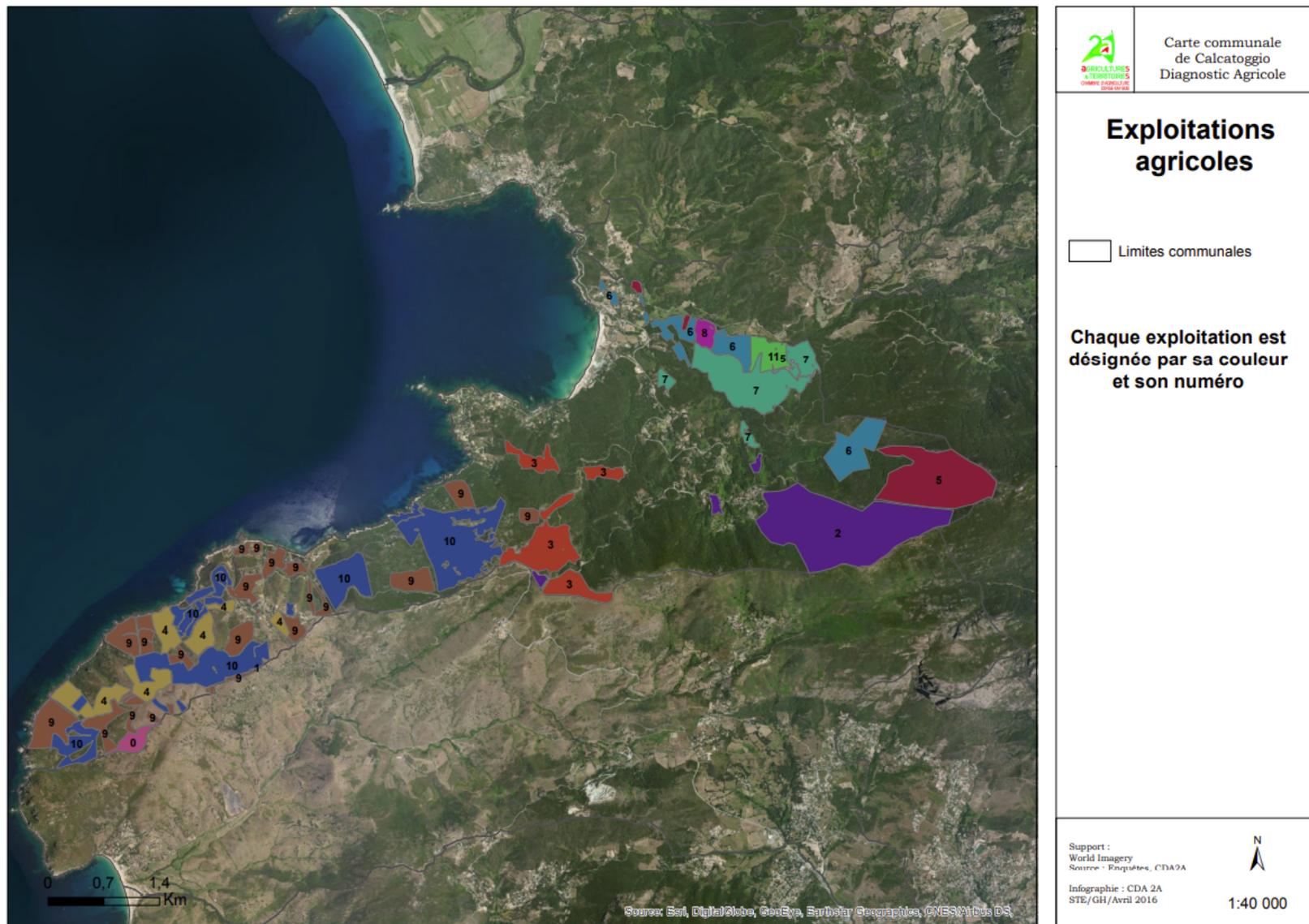
Répartition des terres exploitées sur la commune Calcatoggio en fonction du mode de faire-valoir (manque la donnée d'une exploitation)

Mode de faire-valoir	Surface exploitée (ha)	Part dans la surface totale
Propriété	54,9	6%
Bail à ferme	227,0	25%
Bail verbal	628,1	68%
Prêt à usage	9,0	1%
TOTAL	919	100%

La notion de faire-valoir est une donnée stratégique pour la pérennité des exploitations agricoles. Une exploitation qui maîtrise son foncier pourra plus facilement faire des projets d'investissement et de modernisation. Il y a donc sur la commune une vraie problématique liée à la pression foncière

Malgré une faible maîtrise foncière, les exploitants affirment en majorité posséder des baux solides et ne se sentent pas menacés d'être « expulsés » de leurs surfaces. Toutefois, beaucoup avoue que trouver de nouvelles surfaces est difficile, et d'autant plus des surfaces productives, situés pour la majorité en plaine. Cibler des terrains en Zone Agricole Protégée serait certainement un moyen d'affirmer le caractère agricole de certaines surfaces et de faciliter l'acquisition foncière par les exploitants. Si en plaine le problème se pose, des zones moins saturées en termes d'activité agricole mais au potentiel indéniable pourrait avoir bien besoin de cet outil. Cela pose d'autant plus de problème que des terres à caractère agricole sont à l'abandon et expose de plus en plus la commune à l'enfrichement et aux risques d'incendie.

Zone Agricole Protégée



TENDANCES ET PERSPECTIVES

Le PADDUC a formalisé une volonté politique forte autour du secteur agricole. Des orientations très précises ont été énoncées et elles se traduiront à l'échelle communale notamment par le biais des documents d'urbanisme. Ce document majeur marque donc une tendance régionale aux répercussions communales. **La ZAP est ici un des outils qui permet de concrétiser cet objectif.**

La ZAP est un bon outil pour limiter la pression foncière, tout en offrant une visibilité aux exploitants notamment pour investir-moderniser, entretenir mais aussi pour s'engager dans des mesures agro-environnementales qui les engage sur des périodes de 5 ans au moins. Une meilleure maîtrise foncière facilite également la transmission des exploitations. Notons que les dispositions de la loi littoral concentrent le projet urbain autour du village et de Masorchia limitant la pression foncière.

A l'échelle communale, la géographie, les caractéristiques pédologiques et la présence des exploitants, la proximité d'un bassin urbain d'Ajaccio, font de la commune un territoire privilégié pour le développement agricole. Les circuits courts, la production de qualité sont des opportunités encore sous-exploitées.

On constate **une recrudescence de l'intérêt pour les terres agricoles** avec parallèlement une pression urbaine croissante. Cette pression s'exerce essentiellement à :

- Le secteur de Pevani (malgré que la loi littorale ne reconnaisse pas ce secteur come urbain).
- Le secteur du village est
- La zone de plaine.

Les tendances constatées :

- L'élevage extensif comme garant du paysage et comme protection contre les incendies.
- Grande diversité des milieux entre mer, zones humides et montagne.
- Plus de 30% des terres ont des potentialités agropastorales.
- Surface agricole utilisée en forte augmentation sur la commune.
- Un potentiel de développement AOC et IGP.
- Des débouchés commerciaux facilités par le flux touristique estival sur toute la commune qu'il faut exploiter mais surtout par le potentiel des circuits courts aux portes d'Ajaccio.

Les opportunités sont les suivantes :

- Des reprises d'exploitations à venir : de jeunes agriculteurs et de nouveaux projets.
- Agrotourisme. Développement de la vente directe pour profiter des débouchés commerciaux liés au tourisme.

Zone Agricole Protégée

- Valorisation des châtaigneraies. (Attention cependant aux effets du changement climatique sur les perspectives à long terme)
- Irrigation

La réalisation de la ZAP est une proposition adaptée pour :

- Assurer la pérennité d'un ensemble agricole cohérent, et valorisé
- Protéger l'espace stratégique et prioritaire pour le développement agricole.
- Marquer les limites de la pression foncière sur le littoral
- Proposer un contexte clair aux différents acteurs concernés par les questions foncières et aux transmissions d'exploitation
- Cibler les actions d'animations foncières et d'équipements

ENJEUX ET PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT

Consciente de ses dynamiques contraintes la commune souhaite **réhausser son niveau de services** et en **reconsidérant la qualité de son cadre de vie**. Pour atteindre cet objectif, **le PADD priorise le développement du chef-lieu** et contiendra l'urbanisation littorale en application de loi littoral qui exclut l'ensemble des espaces bâtis, dont Pevani hameau agricole. **Masorchia** sera considérée comme une polarité littorale qui nécessite **une requalification urbaine**.

La politique de logement permettra de **dynamiser progressivement la sphère économique** avec un coup de pouce de la collectivité notamment par la mise en place de divers outils fonciers et d'animation. L'agriculture est **une opportunité majeure** qui mérite de s'épanouir aux portes d'espaces urbains où la demande est toujours croissante car ces circuits courts répondent à la philosophie générale du PADD. **Le projet de ZAP** traduit cette volonté auprès des acteurs locaux. Le tourisme devra connaître **une mutation progressive vers un tourisme intégré et durable** qui considérera la fragilité des sites sur lesquels il s'appuie ; la commune interviendra à son niveau pour initier cette mutation nécessaire. Cet objectif de développement agricole se conjugue avec **une valorisation paysagère** véritable atout pour l'image du territoire et avec **la politique de prévention des risques naturels** qui se renforcent avec les effets du changement climatique.

Le PADD fera émerger une économie locale plus équilibrée et moins dépendante sans sous-estimer dans ce long processus son lien avec la ville ajaccienne et son aire d'emplois

Les objectifs du PADD veillent donc de manière plus ou moins directe à prémunir le territoire des tendances à la hausse de prix du foncier et de l'immobilier, de veiller à la stabilité du tissu social et économique qui s'en trouvent fragilisés durablement. La commune par son PLU met en place un cadre au service d'un développement durable.

Pour entreprendre un développement équilibré de son territoire, la commune envisagera à travers son PLU et son PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) de donner une place affirmée au secteur agricole. En effet, ce secteur présente ici un potentiel à tous points de vue : emplois, cadre de vie, paysage, entretien des écosystèmes...

Les principaux enjeux retenus dans le projet de territoire sont :

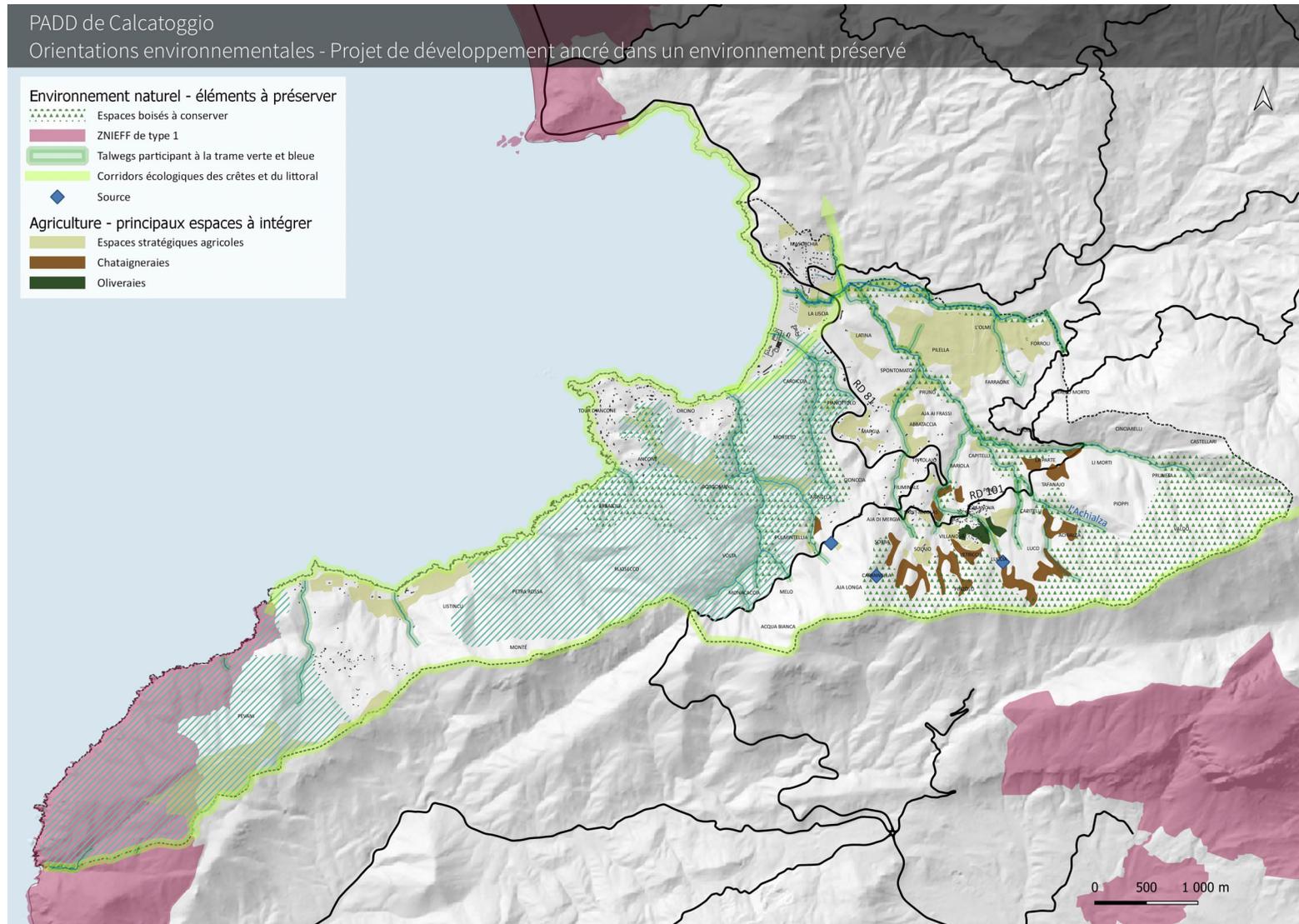
- | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>Enjeu 1 : Renforcer la population permanente.</p> <p>Enjeu 2 : Soutenir la diversification du tissu économique local.</p> <p>Enjeu 3 : Protection de l'environnement et du patrimoine culturel</p> <p>Enjeu 4 : Renforcer la qualité des espaces de vie depuis l'espace public à l'espace privé</p> <p>Enjeu 5 : Améliorer la consommation de l'espace en cohérence avec le projet communal</p> |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Pour répondre à ses enjeux, la commune se dote progressivement d'un certain nombre d'outils :

Zone Agricole Protégée

- Zone Agricole Protégée + animation foncière
- Mise en place du droit de préemption urbain
- Emplacements réservés...

Zone Agricole Protégée



Zone Agricole Protégée

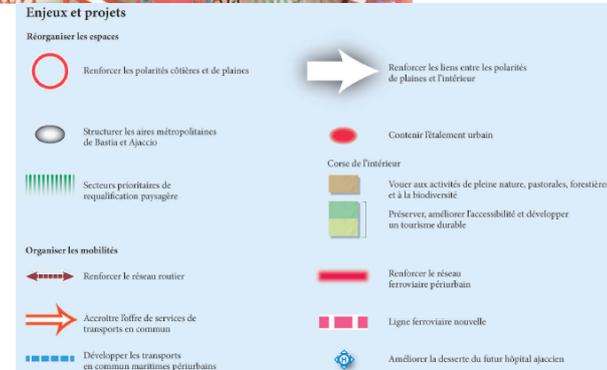
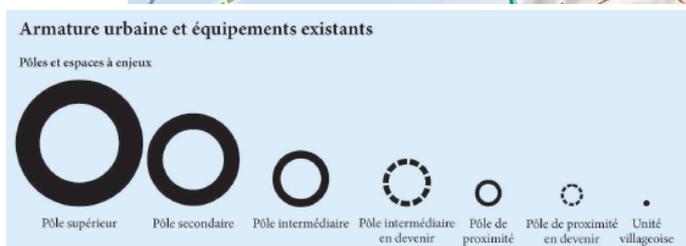
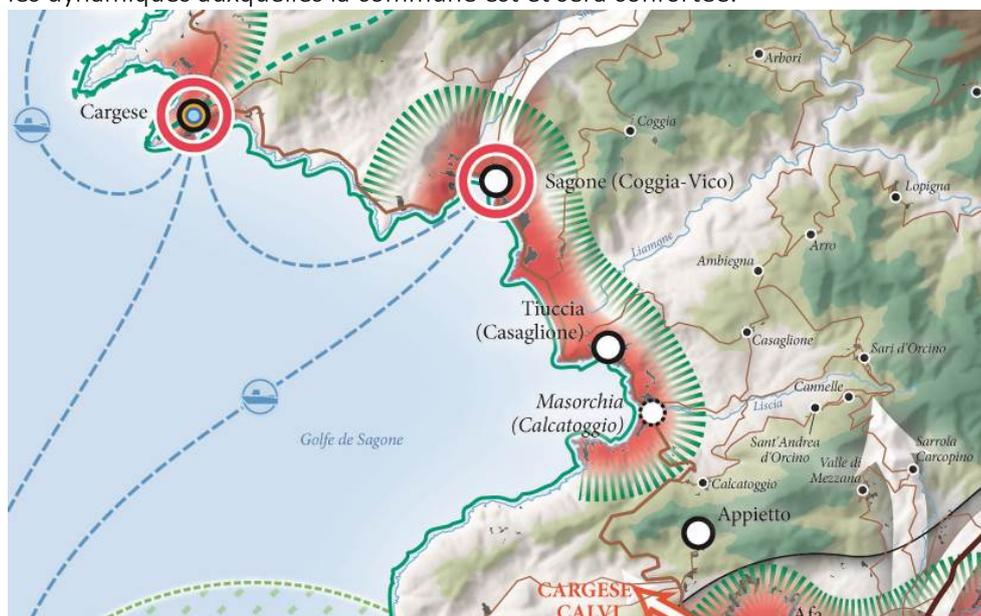
- PADDUC

Le PADDUC approuvé en octobre 2015, place la commune de CALCATOGGIO avec deux centres de vie, comme faisant partie d'un chapelet d'unités villageoises situées sur les piémonts mais également d'un maillage littoral et urbain plus récent dans lequel Tiuccia est identifié comme pôle de proximité et Masorchia comme un pôle en devenir. Sagone occupe un rôle de pôle secondaire qui peut voir sa place renforcée.

Le rivage est présenté comme un espace exposé à l'étalement urbain qu'il convient de contenir notamment par la qualité et sensibilité paysagère de ce territoire.

L'urbanisation dans les espaces proches du rivage est justifiée par les orientations du PADDUC.

Le PADDUC dessine donc une armature urbaine régionale et souligne les sites à forts enjeux. Cette perspective et les éléments contextuels communaux permettent d'anticiper les dynamiques auxquelles la commune est et sera confortée.



Carte de Synthèse - PADDUC

3- PERIMETRE RETENU

CARACTERISTIQUES DU PERIMETRE

Le périmètre retenu pour la ZAP résulte des éléments de diagnostic issu de l'étude de la CA2A (2016), actualisé par les échanges avec les exploitants et la commune (2022).

Ce périmètre découle principalement du croisement de plusieurs critères :

- Exposition
- Accessibilité
- Potentialités des sols
- Présence d'exploitants et RPG
- Données foncières

A ces données, s'ajoutent les analyses et les projections en termes de :

- urbaines (Observations, SITADEL)
- socio-économiques (INSEE, RPG)
- démographiques (INSEE)
- orientations fixées par le PADDUC autant en matière de protection des terres agricoles, que de développement urbain ;
- PADD du PLU en cours d'élaboration.

Le périmètre retenu couvre une **surface de 1038,88 ha** composée en **4 parties distinctes**, et complémentaires :

- Le secteur de Pevani à l'ouest,
- L'ancienne ceinture agricole du village à l'Est,
- La plaine de la Liscia séparée du secteur village par la RD81.
- La pointe Nord de Masorchia

Le périmètre a exclu des parcelles proches des habitations du village en vue de ne pas entraver son extension future au regard des contraintes réglementaires de la loi littoral qui font du village le seul pôle pouvant se développer.

Le périmètre inclut les exploitations existantes et les pourtours de celles-ci afin de favoriser la consolidation foncière de ces dernières. Le piémont très sollicité par le passé en matière de constructibilité a été inclut dans le périmètre pour freiner le morcellement foncier et créer des complémentarités avec les parcelles de la plaine. L'interconnexion entre différents espaces est possible et pérenniser par ce biais. La ZAP longe également les terres agricoles des communes voisines d'Appietto et de Casaglione.

La ZAP intègre grand nombre des espaces stratégiques agricoles communaux ainsi que les déclarations de surfaces. Ces deux facteurs prouvent la vocation agricole de ces parcelles. La présence des EBC et des périmètres environnementaux protégés exigent une attention particulière pour que les pratiques agricoles soient aussi aux services de la richesse

Zone Agricole Protégée

environnementale. A son tour, un environnement préservé offre ombrage, ressource en eau, sols plus profonds et riches, prairies plus diversifiées.



Espace de jardins aux abords des maisons du village hors zap



Piémonts de pevani

La ZAP proposée :

- Est composée de 20 % d'espaces stratégiques agricoles (ESA), soit **204 ha**.
- Est composée de 129 ha d'espaces de fortes potentialités agricoles cultivables ou améliorables.
- Est fortement exploitée puisque 50% des surfaces sont déclarées en 2021.
- Le faire-valoir prédominant est le bail verbal
- Le périmètre intègre l'AOP charcuterie de Corse et AOC vins de Corse.
- Le périmètre vient intégrer des zones sur le front d'urbanisation.

Zone Agricole Protégée

La protection de ce périmètre se justifie donc non seulement par la qualité des sols mais également par son niveau d'exploitation et le besoin de lutter contre l'artificialisation des sols.

ZAP 1024,5 ha	Terres cultivables	Espaces pastoraux et vergers	Artificialisation	AOC	AOP	ERPAT	ESA	RPG2019
Hectares	163,4	333,4	11,2	640	655	318	205	504
%	15,9%	32,5%	1,1%	62,5%	63,9%	31,0%	20,0%	49,2%

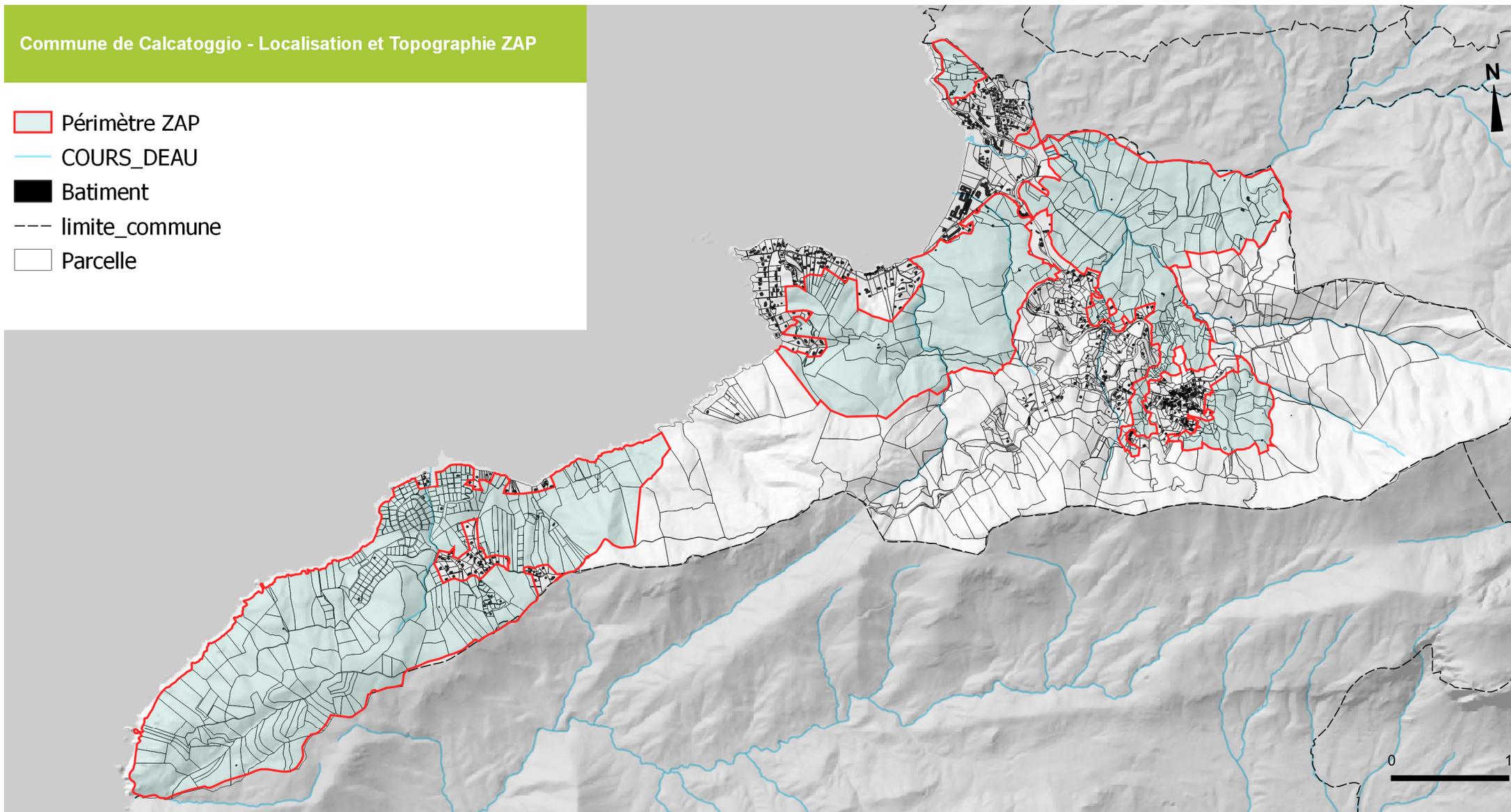
ZAP 1024,5 ha	Détail Espaces SODETEG									
	TERRES CULTIVABLES					ESPACES PASTORAUX ET VERGERS				
	Cultivable fort potentiel	Cultivable potentiel moyen	Cultivé en 1980	Total terres cultivables	Dont non bâti	Espaces pastoraux fort potentiel	Espaces pastoraux potentiel moyen	Châtaigneraie Oliveraie	Total espaces pastoraux et vergers	Dont non bâti
Hectares	119,1	12,6	31,4	163,4	159,4	150,5	175,5	7,4	333,4	326,1
%	11,6%	1,2%	3,1%	15,9%	15,6 %	14,7%	17,1%	0,7%	32,5%	31,8 %

ERPAT : Espaces Pastoraux ESA : Espaces Stratégiques Agricoles
RPG : Registre Parcellaire Général (déclaration de surface)

Zone Agricole Protégée

Commune de Calcatoggio - Localisation et Topographie ZAP

-  Périmètre ZAP
-  COURS_DEAU
-  Batiment
-  limite_commune
-  Parcelle



Sources : SCAN25 - IGN©, INPN, Urba Corse, 2023

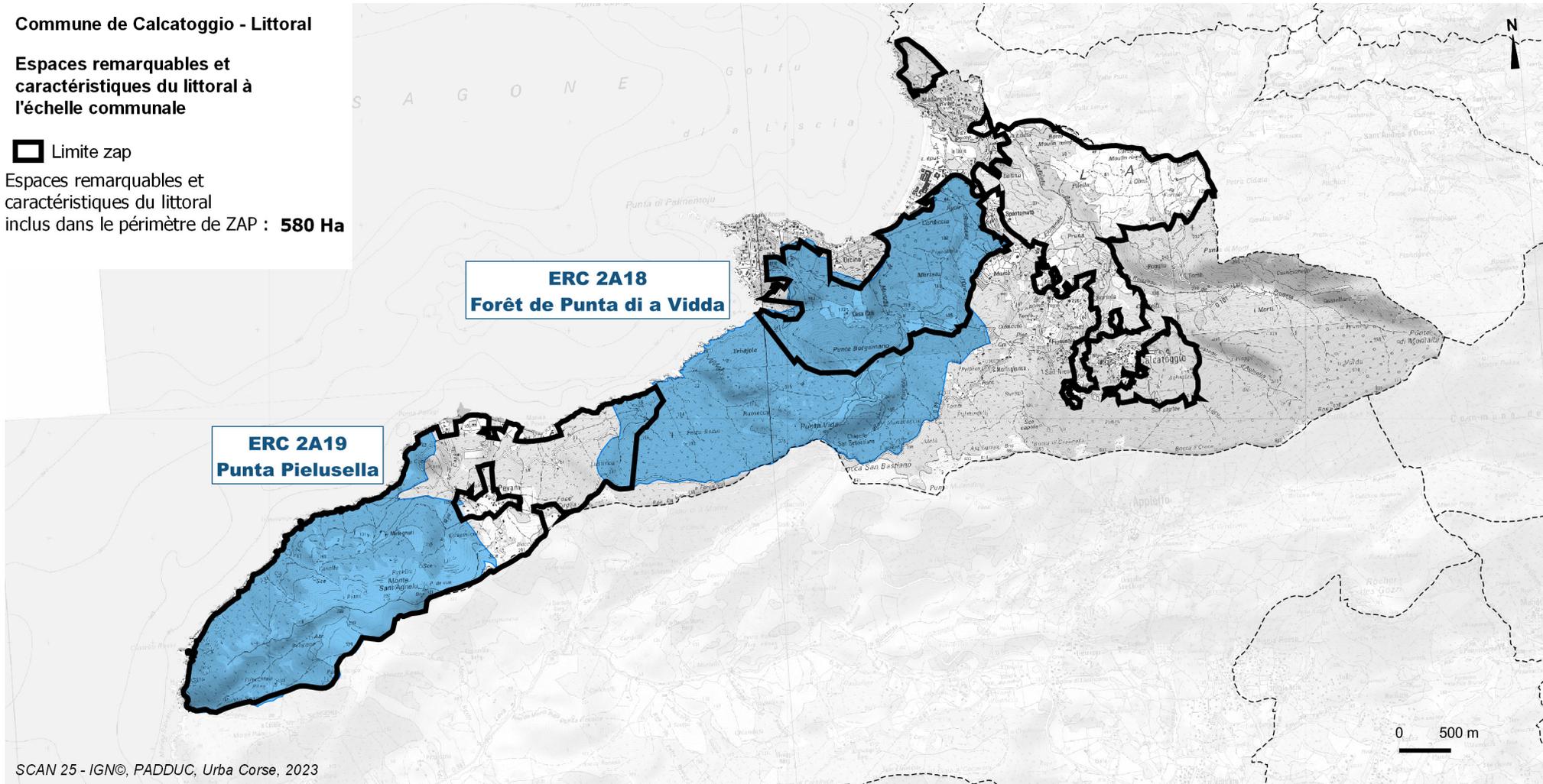
Zone Agricole Protégée

Commune de Calcatoggio - Littoral

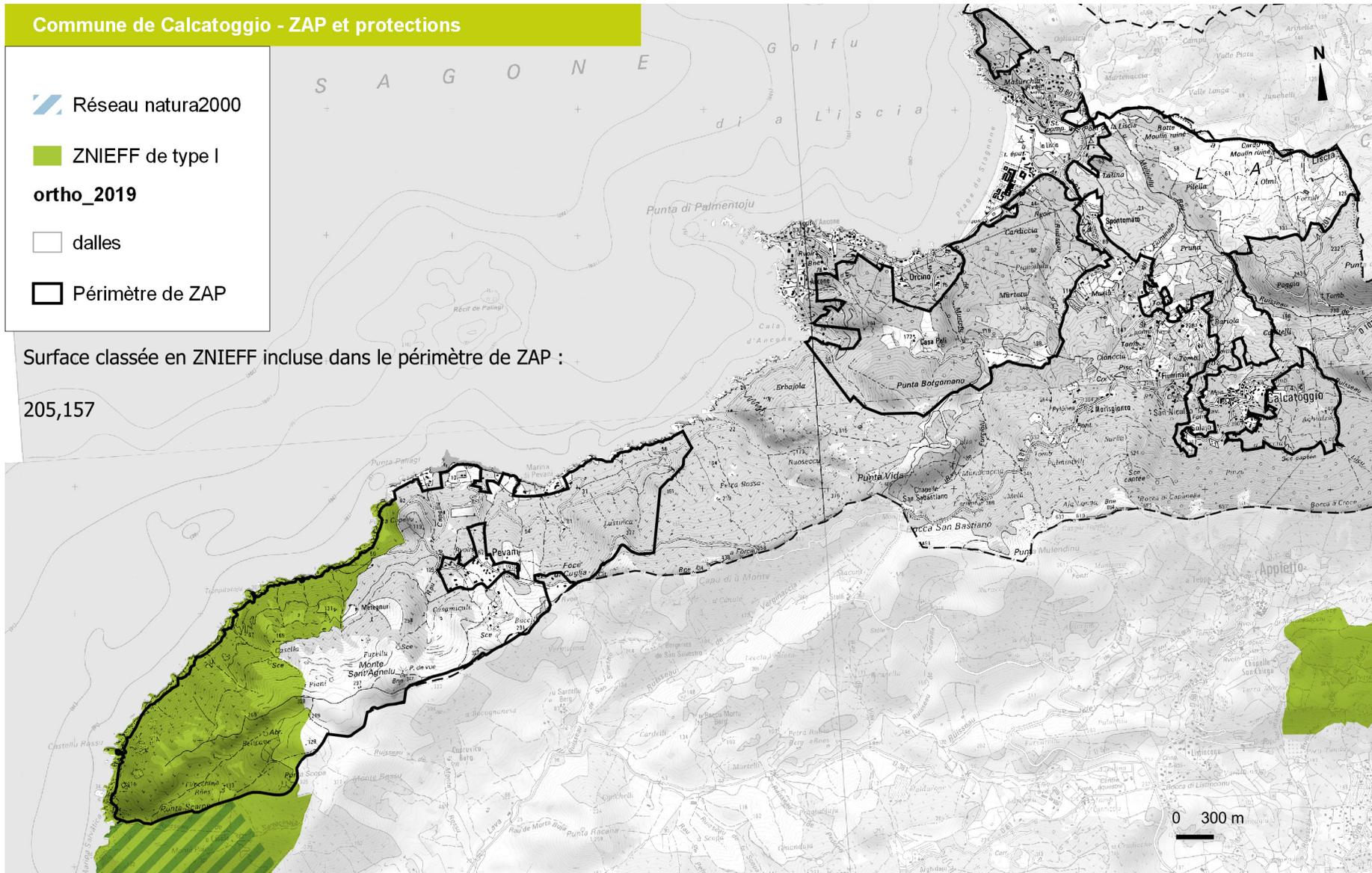
Espaces remarquables et caractéristiques du littoral à l'échelle communale

▭ Limite zap

Espaces remarquables et caractéristiques du littoral inclus dans le périmètre de ZAP : **580 Ha**

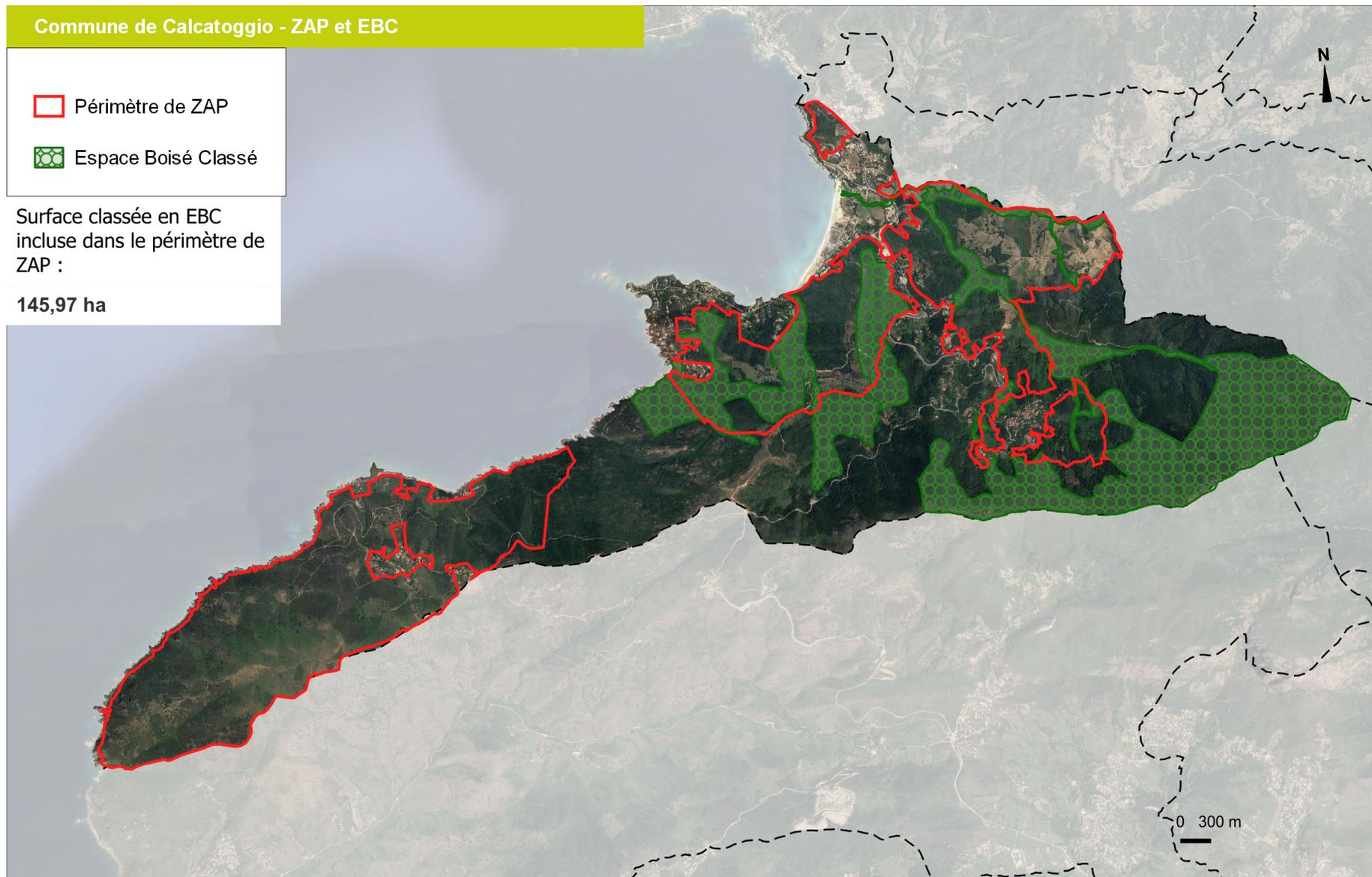


Zone Agricole Protégée



SCAN 25 - IGN©, SODETEG, Urba Corse, 2023

Zone Agricole Protégée



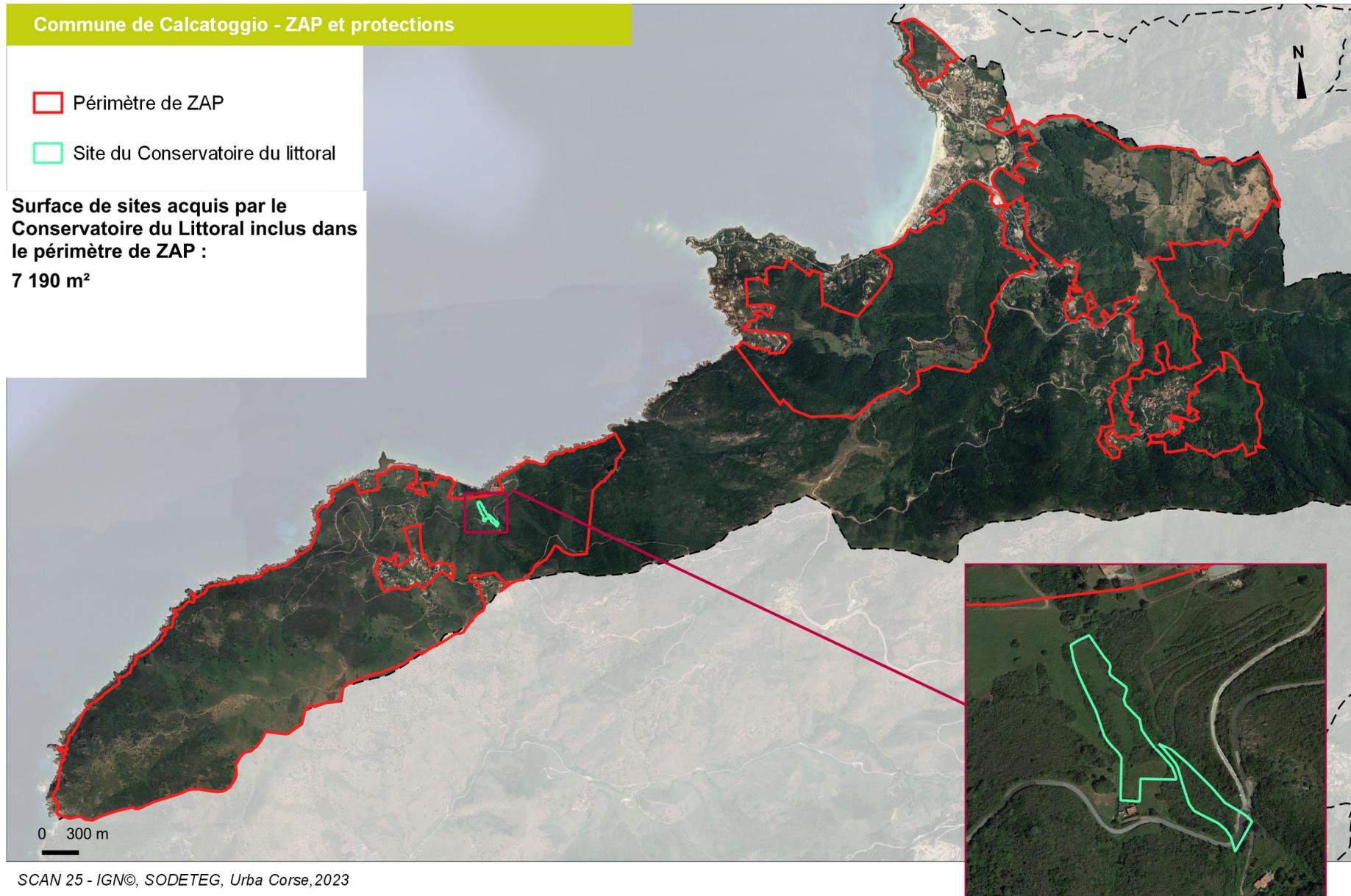
SCAN 25 - IGN©, SODETEG, Urba Corse, 2023

Zone Agricole Protégée

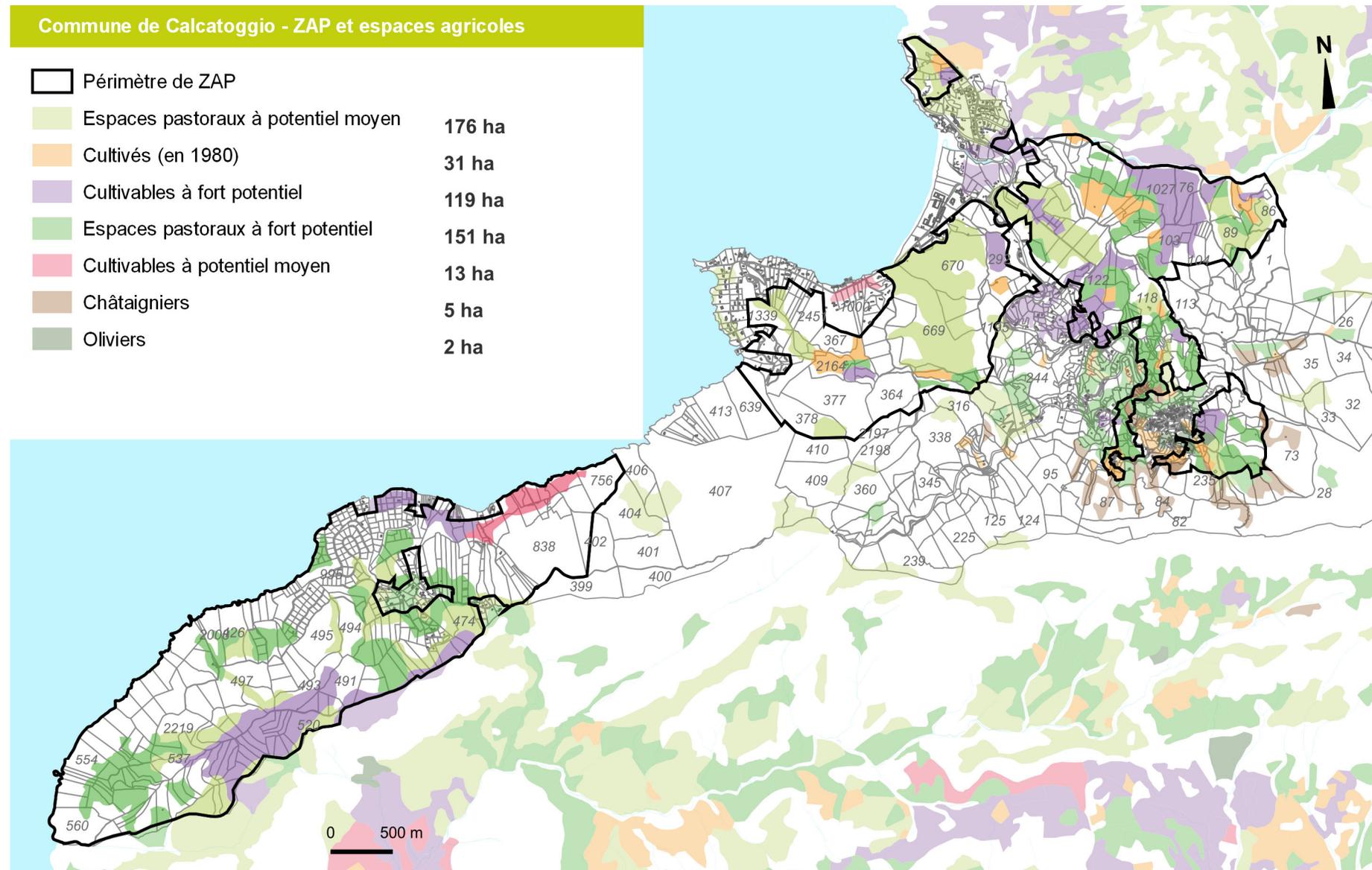


SCAN 25 - IGN©, SODETEG, Urba Corse, 2023

Zone Agricole Protégée



Zone Agricole Protégée

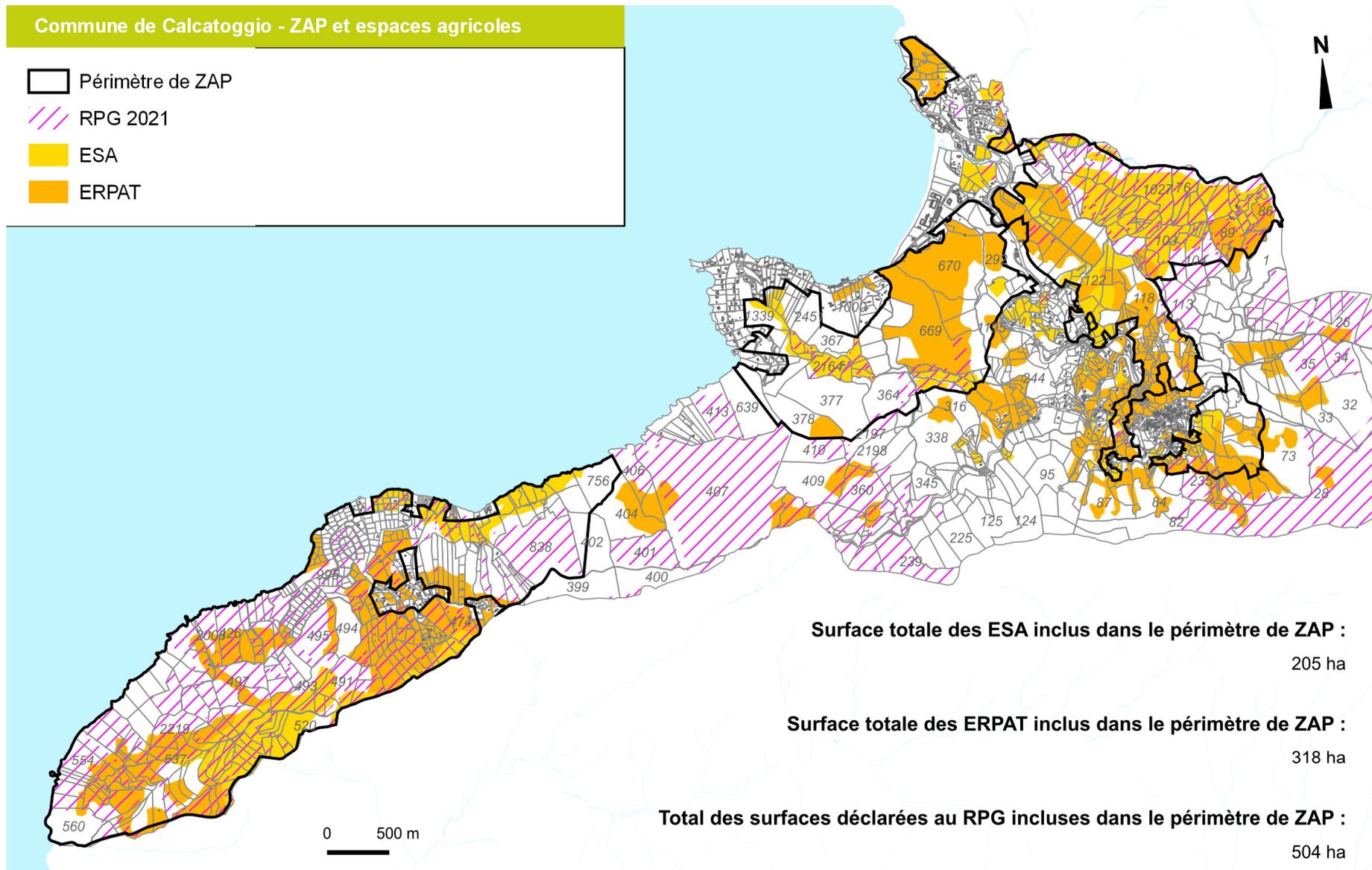


SCAN25, BDTOPO, BD ORTHO - IGN©, Urba Corse, 2023

Zone Agricole Protégée

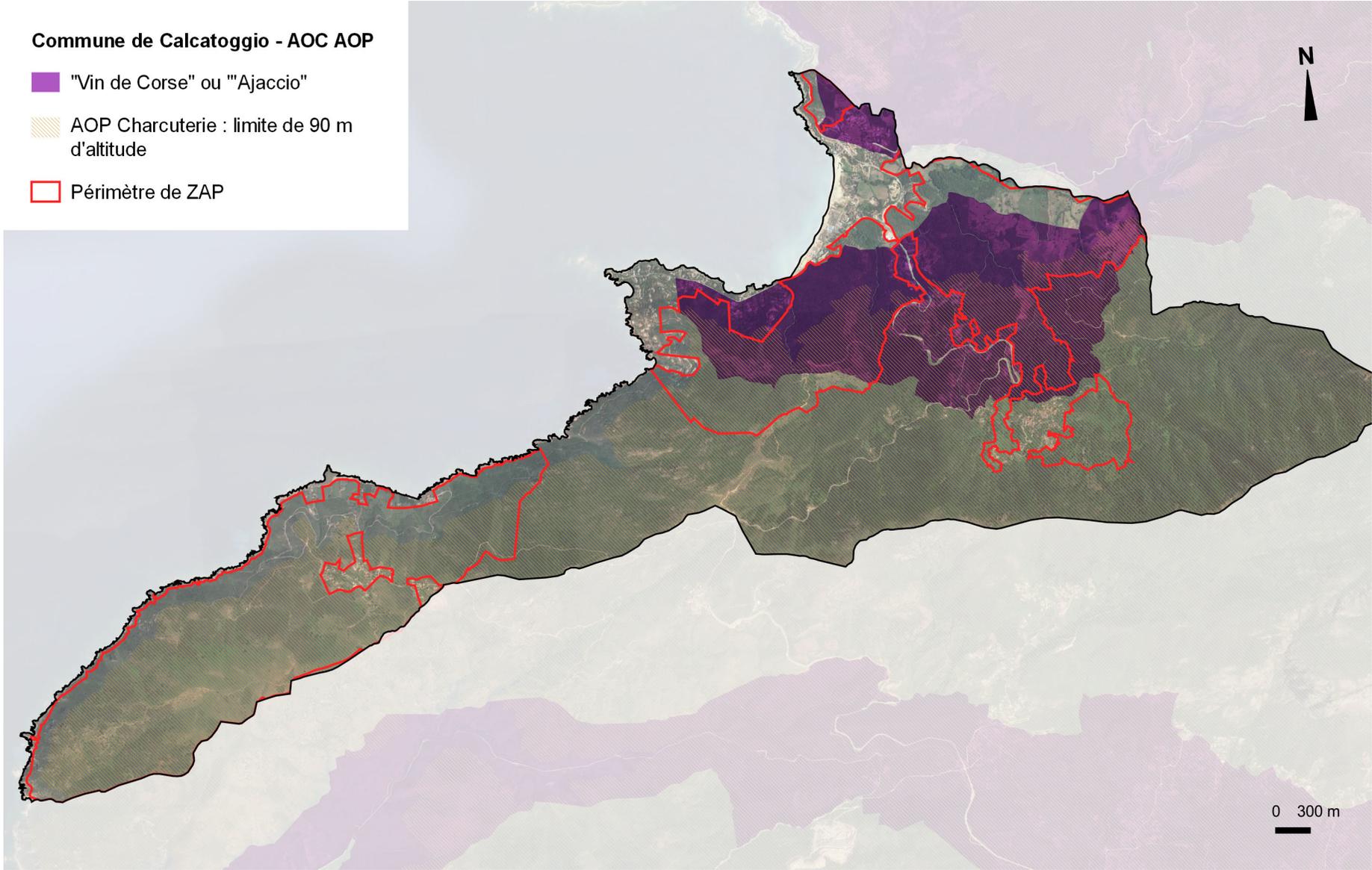
Commune de Calcatoggio - ZAP et espaces agricoles

- ▭ Périmètre de ZAP
- ▨ RPG 2021
- ESA
- ERPAT



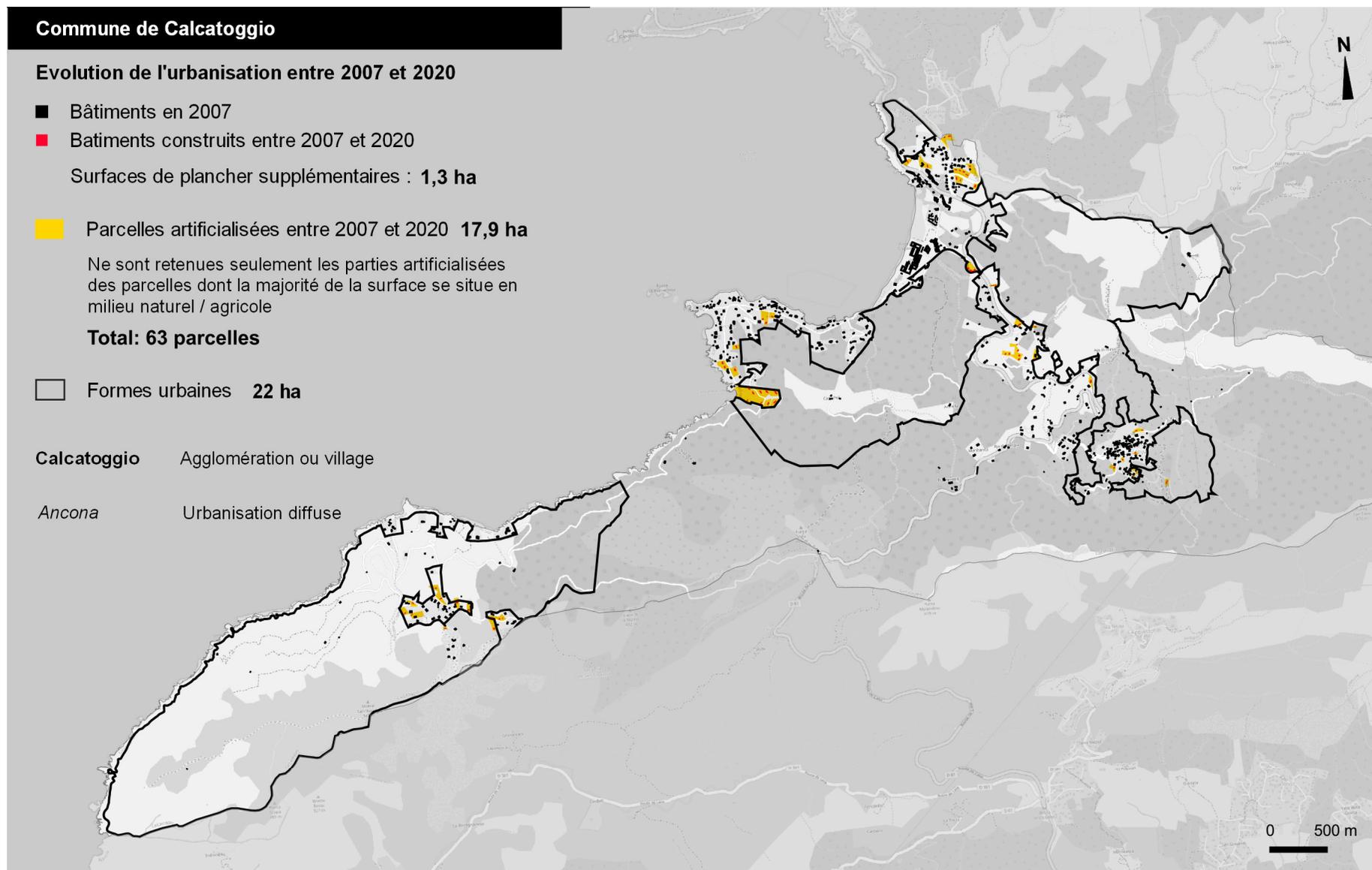
SCAN25, BDTOP0, BD ORTHO - IGN©, Urba Corse, 2023

Zone Agricole Protégée



Sources : Origine DGFIP Cadastre© - Droits réservés de l'Etat - 2020, SCAN25 - IGN©, INAO, Urba Corse, 2023

Zone Agricole Protégée



Sources : Origine DGFIP Cadastre© - Droits réservés de l'Etat - 2020, ORTHOHR2019, ORTHO2007 - IGN©, SITADEL, Urba Corse, 2020

Zone Agricole Protégée

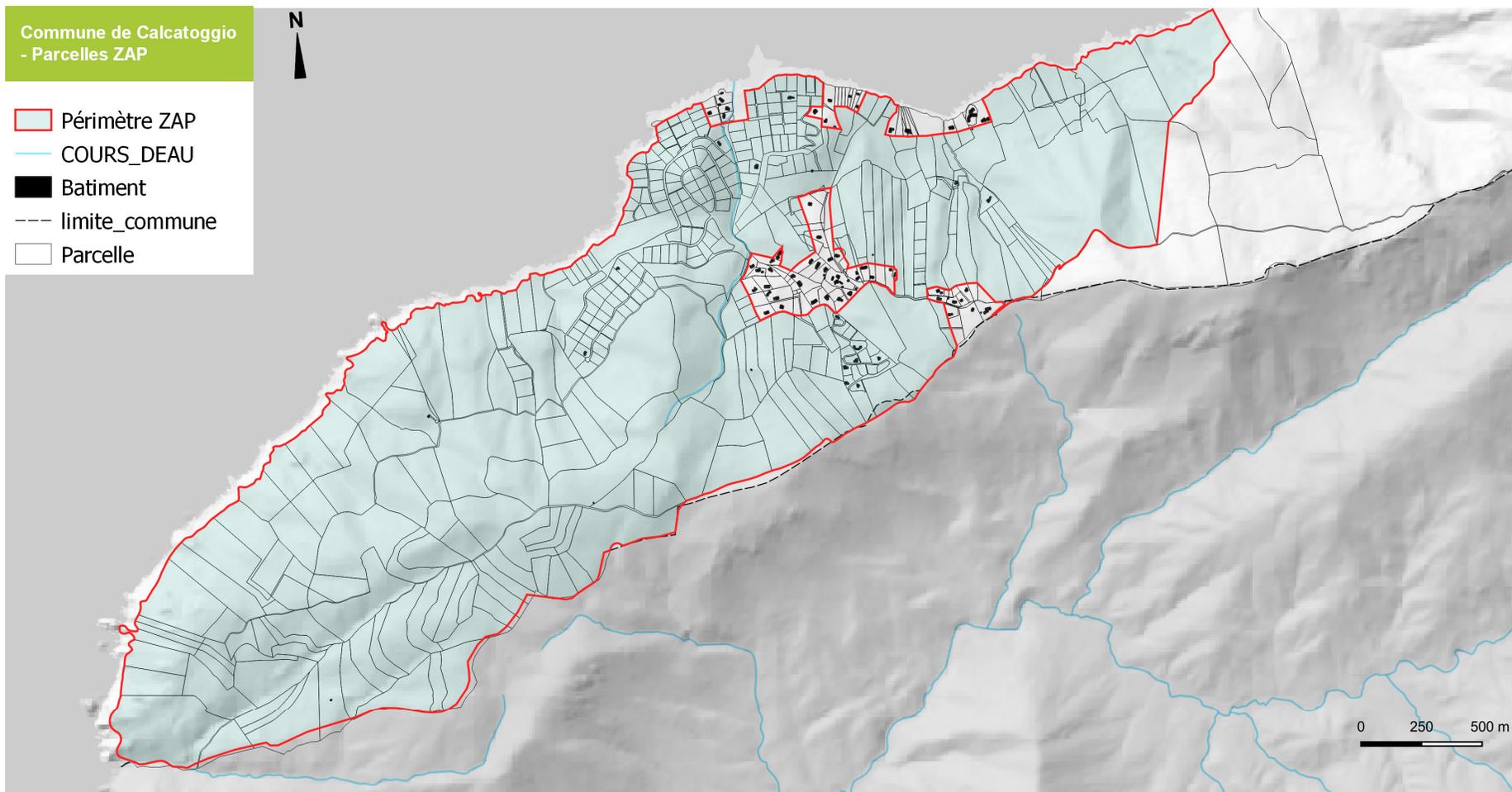
ZAP ET PARCELLAIRE

Sur **une surface de 1024,5 ha scindée en quatre zones, sont concernées 918 parcelles**. La trame foncière présente des parcelles de tailles importantes maintenues par des exploitations extensives et par la vocation naturelle et agricoles de piémonts. Sur les deux zones dans le secteur du village un morcellement plus fin est repéré ponctuellement sur des secteurs d'anciennes cultures vivrières (vignes, châtaigneraie, jardin) . Dans le secteur de Pevani, on retrouve un parcellaire caractéristique des lotissements notamment au niveau du littoral hérités de plusieurs tentatives d'aménagement urbain par le passé, antérieurement à la loi littoral et qui ont échoué. Une partie de ces terres appartient désormais au conservatoire du littoral. La vocation agricole est bien avérée sur ces sites. Sur le secteur de la Masorchia les parcelles sont de tailles importantes mais sont progressivement mitées par l'urbanisation diffuse

La **surface moyenne des parcelles est de 1 ha dans le périmètre. 28 % des parcelles**, soit 259 sont supérieures à 10 000m² dont 9 supérieures à 100 000 m² (10ha).

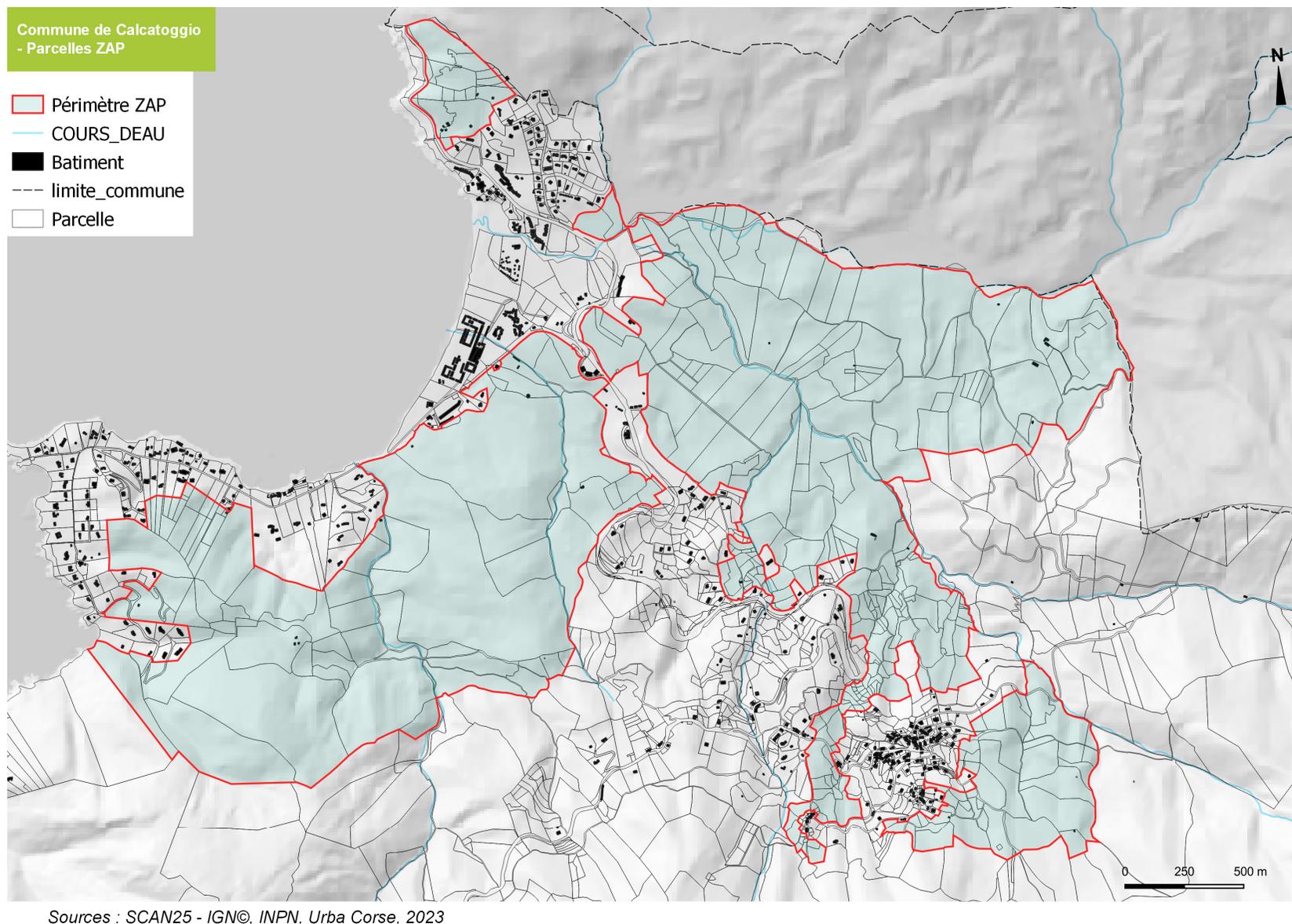
Le classement en ZAP devrait permettre de stabiliser la dynamique de morcellement parcellaire et permettre de contractualiser des baux écrits plus facilement pour les agriculteurs, voire de concrétiser des ventes et de renforcer l'accès à la propriété.

Zone Agricole Protégée



Sources : SCAN25 - IGN©, INPN, Urba Corse, 2023

Zone Agricole Protégée



Zone Agricole Protégée

Commune de Calcatoggio - Liste et surface des parcelles incluses dans le périmètre de ZAP

Numéro de parcelle	Surface comprise dans le périmètre de la ZAP	Numéro de parcelle	Surface comprise dans le périmètre de la ZAP	Numéro de parcelle	Surface comprise dans le périmètre de la ZAP
0A0138	6 963 m ²	0A0167	769 m ²	0A0199	2 198 m ²
0A0139	6 954 m ²	0A0168	1 168 m ²	0A0201	1 627 m ²
0A0140	25 147 m ²	0A0169	4 265 m ²	0A0202	265 m ²
0A0141	24 m ²	0A0178	590 m ²	0A0203	2 462 m ²
0A0142	48 425 m ²	0A0180	1 722 m ²	0A0204	4 248 m ²
0A0143	29 227 m ²	0A0181	1 879 m ²	0A0205	7 159 m ²
0A0145	619 m ²	0A0182	551 m ²	0A0206	1 738 m ²
0A0146	3 674 m ²	0A0183	1 664 m ²	0A0207	798 m ²
0A0147	5 617 m ²	0A0184	484 m ²	0A0208	843 m ²
0A0152	30 069 m ²	0A0186	997 m ²	0A0209	4 420 m ²
0A0153	10 525 m ²	0A0188	367 m ²	0A0210	3 148 m ²
0A0154	21 184 m ²	0A0189	540 m ²	0A0211	5 949 m ²
0A0155	16 659 m ²	0A0190	564 m ²	0A0212	1 060 m ²
0A0156	29 244 m ²	0A0191	607 m ²	0A0213	1 072 m ²
0A0160	2 350 m ²	0A0192	1 470 m ²	0A0214	657 m ²
0A0161	1 275 m ²	0A0193	534 m ²	0A0215	1 622 m ²
0A0162	2 104 m ²	0A0194	485 m ²	0A0216	1 356 m ²
0A0163	1 869 m ²	0A0195	902 m ²	0A0217	1 477 m ²
0A0164	1 339 m ²	0A0196	579 m ²	0A0218	3 079 m ²
0A0165	842 m ²	0A0197	1 552 m ²	0A0219	252 m ²
0A0166	609 m ²	0A0198	1 470 m ²	0A0220	3 563 m ²
Numéro de parcelle	Surface comprise dans le périmètre de la ZAP	Numéro de parcelle	Surface comprise dans le périmètre de la ZAP	Numéro de parcelle	Surface comprise dans le périmètre de la ZAP
0A0003	8 550 m ²	0A0076	55 534 m ²	0A0104	32 325 m ²
0A0004	2 750 m ²	0A0077	16 109 m ²	0A0115	1 248 m ²
0A0006	13 303 m ²	0A0078	28 217 m ²	0A0116	6 033 m ²
0A0022	26 m ²	0A0079	31 m ²	0A0118	75 536 m ²
0A0042	10 279 m ²	0A0080	23 775 m ²	0A0119	15 562 m ²
0A0057	5 409 m ²	0A0081	46 722 m ²	0A0120	25 578 m ²
0A0058	58 m ²	0A0082	72 m ²	0A0121	7 252 m ²
0A0059	26 m ²	0A0083	21 840 m ²	0A0122	53 054 m ²
0A0060	8 392 m ²	0A0084	29 074 m ²	0A0123	11 457 m ²
0A0061	3 890 m ²	0A0085	18 435 m ²	0A0124	9 750 m ²
0A0062	22 743 m ²	0A0086	53 521 m ²	0A0125	1 676 m ²
0A0063	6 025 m ²	0A0087	1 792 m ²	0A0126	35 833 m ²
0A0064	174 m ²	0A0088	24 106 m ²	0A0127	17 482 m ²
0A0065	6 255 m ²	0A0089	59 309 m ²	0A0128	18 277 m ²
0A0066	15 626 m ²	0A0090	4 849 m ²	0A0130	2 824 m ²
0A0067	3 460 m ²	0A0091	44 m ²	0A0131	25 400 m ²
0A0068	3 028 m ²	0A0092	4 501 m ²	0A0132	13 m ²
0A0069	8 234 m ²	0A0099	3 700 m ²	0A0133	722 m ²
0A0070	9 083 m ²	0A0100	24 553 m ²	0A0134	18 527 m ²
0A0071	2 565 m ²	0A0102	5 895 m ²	0A0136	11 315 m ²
0A0072	28 007 m ²	0A0103	53 822 m ²	0A0137	7 487 m ²

CADASTRE, BDTOPO - IGN©, Urba Corse, 2023

Zone Agricole Protégée

Commune de Calcatoggio - Liste et surface des parcelles incluses dans le périmètre de ZAP

Numéro de parcelle	Surface comprise dans le périmètre de la ZAP	Numéro de parcelle	Surface comprise dans le périmètre de la ZAP	Numéro de parcelle	Surface comprise dans le périmètre de la ZAP
0A0221	8 125 m ²	0A0254	8 192 m ²	0A0573	10 640 m ²
0A0222	32 m ²	0A0255	358 m ²	0A0574	1 551 m ²
0A0223	637 m ²	0A0257	3 047 m ²	0A0575	2 194 m ²
0A0224	453 m ²	0A0266	11 399 m ²	0A0576	541 m ²
0A0226	21 533 m ²	0A0267	12 847 m ²	0A0577	699 m ²
0A0227	2 197 m ²	0A0273	4 223 m ²	0A0578	1 277 m ²
0A0228	788 m ²	0A0276	10 752 m ²	0A0584	3 969 m ²
0A0229	12 184 m ²	0A0288	12 526 m ²	0A0585	731 m ²
0A0230	17 812 m ²	0A0289	2 102 m ²	0A0586	6 791 m ²
0A0231	6 832 m ²	0A0290	3 176 m ²	0A0587	1 569 m ²
0A0232	7 637 m ²	0A0301	2 929 m ²	0A0588	133 m ²
0A0233	2 499 m ²	0A0302	6 928 m ²	0A0589	306 m ²
0A0234	2 346 m ²	0A0306	885 m ²	0A0605	367 m ²
0A0235	264 m ²	0A0309	1 346 m ²	0A0607	82 m ²
0A0236	353 m ²	0A0310	82 m ²	0A0608	254 m ²
0A0237	739 m ²	0A0319	364 m ²	0A0609	1 615 m ²
0A0238	3 037 m ²	0A0426	1 210 m ²	0A0624	4 152 m ²
0A0239	4 614 m ²	0A0427	1 393 m ²	0A0626	2 790 m ²
0A0240	1 931 m ²	0A0454	2 309 m ²	0A0635	148 m ²
0A0250	540 m ²	0A0486	17 m ²	0A0636	172 m ²
0A0252	2 868 m ²	0A0487	3 586 m ²	0A0637	298 m ²
Numéro de parcelle	Surface comprise dans le périmètre de la ZAP	Numéro de parcelle	Surface comprise dans le périmètre de la ZAP	Numéro de parcelle	Surface comprise dans le périmètre de la ZAP
0A0638	306 m ²	0A0727	864 m ²	0A1008	2 878 m ²
0A0653	37 590 m ²	0A0728	26 636 m ²	0A1009	2 831 m ²
0A0658	10 271 m ²	0A0729	177 m ²	0A1027	94 871 m ²
0A0659	21 858 m ²	0A0734	1 960 m ²	0A1039	20 549 m ²
0A0660	210 m ²	0A0735	4 423 m ²	0A1040	20 036 m ²
0A0661	550 m ²	0A0773	11 702 m ²	0A1041	32 132 m ²
0A0662	499 m ²	0A0774	1 277 m ²	0A1042	32 921 m ²
0A0682	19 284 m ²	0A0811	2 024 m ²	0A1066	229 m ²
0A0690	5 514 m ²	0A0819	5 861 m ²	0A1067	3 048 m ²
0A0693	926 m ²	0A0820	2 572 m ²	0A1068	916 m ²
0A0694	11 378 m ²	0A0821	2 125 m ²	0A1082	1 712 m ²
0A0695	11 482 m ²	0A0822	2 247 m ²	0A1083	1 727 m ²
0A0696	11 997 m ²	0A0824	13 906 m ²	0A1090	9 206 m ²
0A0705	13 851 m ²	0A0837	25 734 m ²	0A1097	29 297 m ²
0A0706	4 870 m ²	0A0839	3 541 m ²	0A1098	30 787 m ²
0A0707	8 182 m ²	0A0840	3 521 m ²	0A1099	30 657 m ²
0A0708	33 823 m ²	0A0841	3 416 m ²	0A1101	2 958 m ²
0A0709	33 592 m ²	0A0842	3 222 m ²	0A1105	112 m ²
0A0710	33 064 m ²	0A0952	987 m ²	0A1125	42 m ²
0A0712	2 676 m ²	0A0958	3 158 m ²	0A1126	155 m ²
0A0716	6 617 m ²	0A0959	2 905 m ²	0A1131	3 343 m ²

CADASTRE, BDTOPO - IGN©, Urba Corse, 2023

Zone Agricole Protégée

Commune de Calcatoghju - Liste et surface des parcelles incluses dans le périmètre de ZAP

Numéro de parcelle	Surface comprise dans le périmètre de la ZAP	Numéro de parcelle	Surface comprise dans le périmètre de la ZAP	Numéro de parcelle	Surface comprise dans le périmètre de la ZAP
0A1132	3 046 m ²	0B0067	26 m ²	0C0062	13 684 m ²
0A1133	3 051 m ²	0B0068	6 288 m ²	0C0063	3 429 m ²
0A1134	13 774 m ²	0B0074	40 045 m ²	0C0064	1 702 m ²
0A1135	3 296 m ²	0B0077	8 577 m ²	0C0066	2 828 m ²
0A1136	3 795 m ²	0B0078	23 m ²	0C0067	2 328 m ²
0A1137	620 m ²	0B0081	25 962 m ²	0C0068	1 410 m ²
0A1193	14 m ²	0B0082	26 812 m ²	0C0069	947 m ²
0A1194	1 732 m ²	0B0083	17 232 m ²	0C0070	2 413 m ²
0A1195	145 m ²	0B0084	3 985 m ²	0C0071	1 432 m ²
0A1197	33 179 m ²	0B0086	15 659 m ²	0C0072	2 970 m ²
0A1201	35 m ²	0B0090	2 657 m ²	0C0074	2 864 m ²
0B0057	10 851 m ²	0B0091	2 655 m ²	0C0075	287 m ²
0B0058	11 352 m ²	0B0093	309 m ²	0C0079	76 m ²
0B0059	1 172 m ²	0C0038	2 573 m ²	0C0220	780 m ²
0B0060	24 975 m ²	0C0042	4 087 m ²	0C0232	71 m ²
0B0061	3 024 m ²	0C0043	558 m ²	0C0233	14 810 m ²
0B0062	4 179 m ²	0C0044	848 m ²	0C0234	360 m ²
0B0063	7 736 m ²	0C0048	4 636 m ²	0C0235	15 269 m ²
0B0064	3 507 m ²	0C0052	1 515 m ²	0D0065	9 672 m ²
0B0065	20 606 m ²	0C0053	3 160 m ²	0D0071	1 706 m ²
0B0066	25 282 m ²	0C0059	2 345 m ²	0D0077	3 354 m ²
Numéro de parcelle	Surface comprise dans le périmètre de la ZAP	Numéro de parcelle	Surface comprise dans le périmètre de la ZAP	Numéro de parcelle	Surface comprise dans le périmètre de la ZAP
0D0078	660 m ²	0D0116	6 377 m ²	0D0317	11 837 m ²
0D0079	909 m ²	0D0117	1 669 m ²	0D0363	13 787 m ²
0D0080	570 m ²	0D0118	1 045 m ²	0D0364	111 086 m ²
0D0081	287 m ²	0D0270	34 140 m ²	0D0365	5 400 m ²
0D0082	741 m ²	0D0271	22 686 m ²	0D0367	55 284 m ²
0D0083	2 616 m ²	0D0272	8 803 m ²	0D0368	14 974 m ²
0D0085	4 189 m ²	0D0275	3 221 m ²	0D0369	4 662 m ²
0D0086	7 118 m ²	0D0291	1 940 m ²	0D0370	6 094 m ²
0D0087	45 m ²	0D0292	70 114 m ²	0D0372	44 m ²
0D0092	468 m ²	0D0297	7 367 m ²	0D0373	9 803 m ²
0D0093	1 589 m ²	0D0298	10 089 m ²	0D0375	10 926 m ²
0D0094	1 362 m ²	0D0299	5 156 m ²	0D0376	8 613 m ²
0D0095	945 m ²	0D0300	83 m ²	0D0377	215 028 m ²
0D0096	898 m ²	0D0302	6 197 m ²	0D0378	113 470 m ²
0D0097	2 462 m ²	0D0309	2 972 m ²	0D0379	2 695 m ²
0D0098	923 m ²	0D0310	7 086 m ²	0D0385	3 651 m ²
0D0099	968 m ²	0D0311	21 m ²	0D0390	41 586 m ²
0D0101	15 736 m ²	0D0312	5 482 m ²	0D0395	17 848 m ²
0D0102	9 012 m ²	0D0313	21 630 m ²	0D0402	44 318 m ²
0D0103	37 252 m ²	0D0314	772 m ²	0D0426	85 170 m ²
0D0104	17 208 m ²	0D0315	28 928 m ²	0D0427	21 547 m ²

CADASTRE, BDTOPO - IGN®, Urba Corse, 2023

Zone Agricole Protégée

Commune de Calcatoggio - Liste et surface des parcelles incluses dans le périmètre de ZAP

Numéro de parcelle	Surface comprise dans le périmètre de la ZAP	Numéro de parcelle	Surface comprise dans le périmètre de la ZAP	Numéro de parcelle	Surface comprise dans le périmètre de la ZAP
OD0430	35 628 m ²	OD0488	29 312 m ²	OD0520	66 427 m ²
OD0431	15 133 m ²	OD0489	16 677 m ²	OD0521	10 229 m ²
OD0435	12 677 m ²	OD0490	36 926 m ²	OD0523	9 300 m ²
OD0436	6 502 m ²	OD0491	84 149 m ²	OD0524	14 498 m ²
OD0456	9 m ²	OD0493	84 495 m ²	OD0525	12 621 m ²
OD0460	2 742 m ²	OD0494	75 785 m ²	OD0526	13 451 m ²
OD0464	37 082 m ²	OD0495	119 035 m ²	OD0527	12 107 m ²
OD0465	5 625 m ²	OD0497	104 996 m ²	OD0528	9 148 m ²
OD0466	9 249 m ²	OD0500	31 m ²	OD0529	18 619 m ²
OD0467	1 790 m ²	OD0501	34 539 m ²	OD0530	17 547 m ²
OD0468	11 069 m ²	OD0502	12 715 m ²	OD0531	21 392 m ²
OD0470	14 m ²	OD0504	50 438 m ²	OD0532	26 091 m ²
OD0474	61 575 m ²	OD0508	18 700 m ²	OD0533	12 414 m ²
OD0475	39 625 m ²	OD0509	4 220 m ²	OD0534	33 603 m ²
OD0476	11 611 m ²	OD0512	17 542 m ²	OD0535	23 627 m ²
OD0477	21 196 m ²	OD0513	26 139 m ²	OD0536	38 146 m ²
OD0480	5 819 m ²	OD0514	39 955 m ²	OD0537	57 366 m ²
OD0481	5 032 m ²	OD0515	26 204 m ²	OD0538	15 057 m ²
OD0484	4 636 m ²	OD0517	44 271 m ²	OD0539	24 699 m ²
OD0486	15 084 m ²	OD0518	10 532 m ²	OD0540	23 m ²
OD0487	16 254 m ²	OD0519	10 090 m ²	OD0541	30 588 m ²
OD0542	40 400 m ²	OD0695	27 597 m ²	OD0829	1 205 m ²
OD0543	9 862 m ²	OD0696	14 431 m ²	OD0830	51 m ²
OD0544	11 468 m ²	OD0697	7 325 m ²	OD0831	323 m ²
OD0545	16 947 m ²	OD0718	5 279 m ²	OD0832	11 706 m ²
OD0546	37 824 m ²	OD0727	1 750 m ²	OD0833	8 422 m ²
OD0547	44 181 m ²	OD0742	7 760 m ²	OD0834	757 m ²
OD0548	9 145 m ²	OD0750	2 545 m ²	OD0835	918 m ²
OD0549	9 682 m ²	OD0756	89 614 m ²	OD0836	2 712 m ²
OD0550	23 592 m ²	OD0758	6 367 m ²	OD0837	14 814 m ²
OD0552	41 393 m ²	OD0769	23 545 m ²	OD0838	278 761 m ²
OD0553	12 968 m ²	OD0781	1 112 m ²	OD0839	3 650 m ²
OD0554	61 050 m ²	OD0784	336 m ²	OD0840	3 048 m ²
OD0557	9 986 m ²	OD0820	27 236 m ²	OD0864	8 m ²
OD0558	11 074 m ²	OD0821	39 042 m ²	OD0882	37 876 m ²
OD0560	107 054 m ²	OD0822	7 193 m ²	OD0885	23 254 m ²
OD0640	42 822 m ²	OD0823	7 454 m ²	OD0897	2 421 m ²
OD0647	2 022 m ²	OD0824	645 m ²	OD0898	33 594 m ²
OD0648	49 410 m ²	OD0825	7 784 m ²	OD0899	2 651 m ²
OD0669	353 932 m ²	OD0826	9 526 m ²	OD0900	2 863 m ²
OD0670	250 621 m ²	OD0827	20 355 m ²	OD0901	2 671 m ²
OD0692	40 959 m ²	OD0828	6 868 m ²	OD0902	2 154 m ²

CADASTRE, BDTOP0 - IGN®, Urba Corse, 2023

Zone Agricole Protégée

Commune de Calcatoggio - Liste et surface des parcelles incluses dans le périmètre de ZAP

Numéro de parcelle	Surface comprise dans le périmètre de la ZAP	Numéro de parcelle	Surface comprise dans le périmètre de la ZAP	Numéro de parcelle	Surface comprise dans le périmètre de la ZAP
0D0903	5 612 m ²	0D0924	2 380 m ²	0D0945	2 534 m ²
0D0904	2 199 m ²	0D0925	2 651 m ²	0D0946	6 165 m ²
0D0905	1 905 m ²	0D0926	2 352 m ²	0D0947	5 350 m ²
0D0906	1 945 m ²	0D0927	2 693 m ²	0D0948	3 089 m ²
0D0907	1 752 m ²	0D0928	3 005 m ²	0D0949	3 713 m ²
0D0908	2 058 m ²	0D0929	2 004 m ²	0D0950	2 647 m ²
0D0909	2 296 m ²	0D0930	2 369 m ²	0D0951	2 440 m ²
0D0910	1 804 m ²	0D0931	2 438 m ²	0D0952	2 987 m ²
0D0911	2 216 m ²	0D0932	3 376 m ²	0D0953	2 481 m ²
0D0912	1 936 m ²	0D0933	3 013 m ²	0D0954	2 610 m ²
0D0913	1 664 m ²	0D0934	2 784 m ²	0D0955	2 867 m ²
0D0914	1 930 m ²	0D0935	2 986 m ²	0D0956	2 746 m ²
0D0915	2 340 m ²	0D0936	2 789 m ²	0D0957	2 471 m ²
0D0916	2 193 m ²	0D0937	2 718 m ²	0D0958	2 318 m ²
0D0917	2 401 m ²	0D0938	4 494 m ²	0D0959	3 123 m ²
0D0918	2 115 m ²	0D0939	3 003 m ²	0D0960	2 965 m ²
0D0919	2 584 m ²	0D0940	3 043 m ²	0D0961	2 394 m ²
0D0920	2 888 m ²	0D0941	4 075 m ²	0D0962	2 208 m ²
0D0921	2 238 m ²	0D0942	2 587 m ²	0D0963	2 534 m ²
0D0922	2 301 m ²	0D0943	2 330 m ²	0D0964	3 328 m ²
0D0923	2 511 m ²	0D0944	3 394 m ²	0D0965	2 339 m ²
0D0966	1 920 m ²	0D0987	3 145 m ²	0D1095	20 027 m ²
0D0967	1 959 m ²	0D0988	2 135 m ²	0D1099	478 m ²
0D0968	2 158 m ²	0D0989	2 330 m ²	0D1111	8 265 m ²
0D0969	3 201 m ²	0D0990	2 628 m ²	0D1112	35 419 m ²
0D0970	2 996 m ²	0D0991	2 014 m ²	0D1119	6 265 m ²
0D0971	2 490 m ²	0D0992	3 693 m ²	0D1195	50 622 m ²
0D0972	2 013 m ²	0D0995	54 189 m ²	0D1290	31 m ²
0D0973	1 905 m ²	0D0996	2 065 m ²	0D1302	6 264 m ²
0D0974	2 055 m ²	0D0997	5 030 m ²	0D1312	16 202 m ²
0D0975	2 131 m ²	0D1000	5 m ²	0D1313	2 287 m ²
0D0976	2 264 m ²	0D1004	1 474 m ²	0D1314	15 362 m ²
0D0977	2 196 m ²	0D1018	2 519 m ²	0D1315	13 222 m ²
0D0978	2 544 m ²	0D1028	2 300 m ²	0D1316	2 265 m ²
0D0979	2 331 m ²	0D1029	2 632 m ²	0D1317	1 149 m ²
0D0980	2 353 m ²	0D1054	1 315 m ²	0D1325	19 252 m ²
0D0981	1 922 m ²	0D1056	856 m ²	0D1326	17 970 m ²
0D0982	2 738 m ²	0D1058	1 435 m ²	0D1327	15 744 m ²
0D0983	2 730 m ²	0D1073	672 m ²	0D1328	15 459 m ²
0D0984	2 322 m ²	0D1076	29 362 m ²	0D1339	56 222 m ²
0D0985	2 201 m ²	0D1077	26 291 m ²	0D1342	21 651 m ²
0D0986	2 040 m ²	0D1078	26 005 m ²	0D1343	7 404 m ²

CADASTRE, BDTOP0 - IGN©, Urba Corse, 2023

Zone Agricole Protégée

Commune de Calcatoggio - Liste et surface des parcelles incluses dans le périmètre de ZAP

Numéro de parcelle	Surface comprise dans le périmètre de la ZAP	Numéro de parcelle	Surface comprise dans le périmètre de la ZAP	Numéro de parcelle	Surface comprise dans le périmètre de la ZAP
OD1344	7 442 m ²	OD1436	2 408 m ²	OD1457	1 972 m ²
OD1345	7 252 m ²	OD1437	2 661 m ²	OD1458	2 046 m ²
OD1346	9 196 m ²	OD1438	2 667 m ²	OD1459	1 775 m ²
OD1347	1 749 m ²	OD1439	2 601 m ²	OD1460	122 m ²
OD1348	919 m ²	OD1440	2 409 m ²	OD1461	15 m ²
OD1349	25 359 m ²	OD1441	2 333 m ²	OD1462	1 583 m ²
OD1350	24 602 m ²	OD1442	2 257 m ²	OD1463	1 664 m ²
OD1354	3 706 m ²	OD1443	2 356 m ²	OD1464	2 368 m ²
OD1355	18 637 m ²	OD1444	2 666 m ²	OD1465	2 282 m ²
OD1356	4 m ²	OD1445	2 228 m ²	OD1466	3 121 m ²
OD1377	212 m ²	OD1446	2 218 m ²	OD1467	162 m ²
OD1402	21 446 m ²	OD1447	2 468 m ²	OD1468	121 m ²
OD1403	19 397 m ²	OD1448	1 896 m ²	OD1469	176 m ²
OD1404	18 184 m ²	OD1449	2 491 m ²	OD1470	1 606 m ²
OD1409	26 789 m ²	OD1450	2 362 m ²	OD1471	2 045 m ²
OD1430	6 315 m ²	OD1451	2 290 m ²	OD1472	1 784 m ²
OD1431	17 336 m ²	OD1452	390 m ²	OD1473	2 105 m ²
OD1432	2 532 m ²	OD1453	1 520 m ²	OD1474	510 m ²
OD1433	2 261 m ²	OD1454	1 642 m ²	OD1479	2 279 m ²
OD1434	2 514 m ²	OD1455	2 285 m ²	OD1480	3 000 m ²
OD1435	2 657 m ²	OD1456	2 104 m ²	OD1481	2 361 m ²
Numéro de parcelle	Surface comprise dans le périmètre de la ZAP	Numéro de parcelle	Surface comprise dans le périmètre de la ZAP	Numéro de parcelle	Surface comprise dans le périmètre de la ZAP
OD1482	1 985 m ²	OD1504	2 032 m ²	OD1547	334 m ²
OD1483	2 422 m ²	OD1505	2 322 m ²	OD1548	1 460 m ²
OD1484	2 439 m ²	OD1506	2 055 m ²	OD1555	888 m ²
OD1485	2 265 m ²	OD1507	2 108 m ²	OD1559	23 646 m ²
OD1486	3 101 m ²	OD1508	2 228 m ²	OD1560	25 546 m ²
OD1487	2 880 m ²	OD1509	2 967 m ²	OD1561	32 061 m ²
OD1488	2 669 m ²	OD1510	2 880 m ²	OD1562	21 147 m ²
OD1489	2 715 m ²	OD1511	522 m ²	OD1587	5 295 m ²
OD1490	2 039 m ²	OD1521	4 911 m ²	OD1588	5 058 m ²
OD1491	2 381 m ²	OD1529	13 425 m ²	OD1589	747 m ²
OD1492	2 225 m ²	OD1536	13 689 m ²	OD1591	10 460 m ²
OD1493	2 188 m ²	OD1537	12 769 m ²	OD1607	5 065 m ²
OD1494	2 344 m ²	OD1538	10 814 m ²	OD1608	6 123 m ²
OD1495	2 208 m ²	OD1539	94 m ²	OD1609	5 159 m ²
OD1496	2 175 m ²	OD1540	40 m ²	OD1610	4 727 m ²
OD1497	1 283 m ²	OD1541	5 083 m ²	OD1632	514 m ²
OD1498	2 165 m ²	OD1542	5 078 m ²	OD1633	2 554 m ²
OD1499	3 017 m ²	OD1543	5 007 m ²	OD1634	3 600 m ²
OD1500	1 695 m ²	OD1544	5 037 m ²	OD1635	2 155 m ²
OD1501	2 317 m ²	OD1545	13 620 m ²	OD1636	3 451 m ²
OD1502	2 635 m ²	OD1546	1 582 m ²	OD1637	1 317 m ²

CADASTRE, BDTOP0 -IGN©, Urba Corse, 2023

Zone Agricole Protégée

Commune de Calcatoghju - Liste et surface des parcelles incluses dans le périmètre de ZAP

Numéro de parcelle	Surface comprise dans le périmètre de la ZAP	Numéro de parcelle	Surface comprise dans le périmètre de la ZAP	Numéro de parcelle	Surface comprise dans le périmètre de la ZAP
OD2184	3 014 m ²	OD2240	7 022 m ²	OD2356	2 895 m ²
OD2185	11 909 m ²	OD2242	1 361 m ²	OD2357	187 m ²
OD2186	6 877 m ²	OD2247	708 m ²	OD2358	2 417 m ²
OD2187	1 687 m ²	OD2248	33 690 m ²	OD2359	587 m ²
OD2188	4 936 m ²	OD2251	390 m ²	OD2360	2 840 m ²
OD2189	24 637 m ²	OD2252	23 635 m ²	OD2361	3 605 m ²
OD2190	168 m ²	OD2253	533 m ²	OD2362	3 518 m ²
OD2191	87 m ²	OD2254	1 265 m ²	OD2369	1 088 m ²
OD2205	9 229 m ²	OD2255	553 m ²	OD2370	27 886 m ²
OD2211	3 137 m ²	OD2256	1 958 m ²	OD2399	4 755 m ²
OD2212	12 579 m ²	OD2264	190 m ²	OD2400	25 431 m ²
OD2219	78 041 m ²	OD2265	2 654 m ²	OD2401	3 465 m ²
OD2220	19 665 m ²	OD2267	9 157 m ²	OD2402	3 426 m ²
OD2221	3 829 m ²	OD2269	16 949 m ²	OD2403	3 477 m ²
OD2222	14 702 m ²	OD2291	3 974 m ²	OD2404	3 440 m ²
OD2223	8 736 m ²	OD2331	13 508 m ²	OD2405	678 m ²
OD2224	46 958 m ²	OD2332	13 509 m ²	OD2406	7 092 m ²
OD2225	34 464 m ²	OD2333	13 509 m ²	OD2407	7 096 m ²
OD2226	14 848 m ²	OD2341	3 760 m ²	OD2408	7 085 m ²
OD2227	15 742 m ²	OD2342	1 310 m ²	OD2409	6 926 m ²
OD2239	3 562 m ²	OD2343	37 832 m ²	OD2438	2 359 m ²
Numéro de parcelle	Surface comprise dans le périmètre de la ZAP	Numéro de parcelle	Surface comprise dans le périmètre de la ZAP	Numéro de parcelle	Surface comprise dans le périmètre de la ZAP
OD1658	4 441 m ²	OD1719	2 189 m ²	OD2007	2 895 m ²
OD1659	2 539 m ²	OD1720	2 035 m ²	OD2008	55 753 m ²
OD1660	1 995 m ²	OD1721	1 592 m ²	OD2053	1 888 m ²
OD1661	6 686 m ²	OD1722	2 335 m ²	OD2065	2 980 m ²
OD1671	56 m ²	OD1723	1 774 m ²	OD2069	2 934 m ²
OD1672	21 534 m ²	OD1724	2 291 m ²	OD2071	16 292 m ²
OD1689	11 572 m ²	OD1725	2 460 m ²	OD2072	16 702 m ²
OD1692	9 441 m ²	OD1726	1 336 m ²	OD2155	22 433 m ²
OD1693	7 669 m ²	OD1727	1 655 m ²	OD2156	22 102 m ²
OD1694	14 006 m ²	OD1728	1 549 m ²	OD2157	21 721 m ²
OD1695	181 m ²	OD1729	1 883 m ²	OD2158	9 474 m ²
OD1696	266 m ²	OD1730	1 976 m ²	OD2159	9 296 m ²
OD1699	2 044 m ²	OD1731	1 722 m ²	OD2160	9 240 m ²
OD1700	172 m ²	OD1732	1 837 m ²	OD2161	10 094 m ²
OD1707	5 706 m ²	OD1733	16 746 m ²	OD2162	22 552 m ²
OD1711	751 m ²	OD1750	44 524 m ²	OD2163	3 078 m ²
OD1712	17 m ²	OD1751	40 159 m ²	OD2164	51 725 m ²
OD1715	1 842 m ²	OD1752	763 m ²	OD2173	164 m ²
OD1716	770 m ²	OD1753	730 m ²	OD2174	701 m ²
OD1717	1 947 m ²	OD1754	3 964 m ²	OD2175	702 m ²
OD1718	1 848 m ²	OD1755	33 227 m ²	OD2183	5 204 m ²

CADASTRE, BDTPO - IGN©, Urba Corse, 2023

Zone Agricole Protégée

Commune de Calcatoggio - Liste et surface des parcelles incluses dans le périmètre de ZAP

Numéro de parcelle	Surface comprise dans le périmètre de la ZAP	Numéro de parcelle	Surface comprise dans le périmètre de la ZAP	
0D2439	2 136 m ²	0D2471	7 773 m ²	
0D2440	1 961 m ²	0D2478	35 m ²	
0D2441	2 196 m ²	0D2479	560 m ²	
0D2442	726 m ²	0D2480	3 551 m ²	
0D2443	7 706 m ²	0D2481	27 m ²	
0D2444	7 706 m ²	0D2482	3 964 m ²	
0D2445	4 950 m ²	0D2489	63 m ²	
0D2446	4 950 m ²	0D2490	2 140 m ²	
0D2447	25 961 m ²	0D2493	131 m ²	
0D2448	25 960 m ²	0D2494	33 231 m ²	
0D2449	5 103 m ²	0D2520	23 m ²	
0D2450	17 411 m ²	0D2521	10 337 m ²	
0D2451	60 225 m ²	0D2530	1 108 m ²	
0D2452	5 m ²	0D2540	2 355 m ²	
0D2459	565 m ²	0D2576	11 259 m ²	
0D2460	6 065 m ²			
0D2465	284 m ²			Surface totale du périmètre de ZAP
0D2466	526 m ²			1 024,48 ha
0D2467	4 695 m ²			
0D2468	3 958 m ²			Surface totale des parcelles concernées
0D2469	3 717 m ²			10 191 366 m ²

CADASTRE, BDTOPO - IGN©, Urba Corse, 2023

CONCLUSIONS

LA ZAP DE CALCATOGHJU

Commune du bassin de vie d'Ajaccio située au nord de la capitale, à 25 Km, son territoire s'étend sur 2265 ha, des rivages sud du golfe de Sagone jusqu'aux moyens piémonts du massif de Sant Eliseo. Calcatoggio s'étire sur plus de 13 Km entre l'arrière-pays et l'extrémité sud-ouest. Le territoire est délimité au nord et au sud par des éléments naturels : la mer et la ligne de crêtes de San Sisto qui sépare géographiquement les deux golfes et fait le partage des bassins hydrographiques.

Dans la continuité du Grand Ajaccio, la commune a bénéficié de l'attractivité de la capitale régionale. La population est principalement présente dans le village proche de la RD81 et d'Ajaccio mais également au niveau de l'habitat diffus qui longe cet axe structurant. Les dernières années ont montré l'intérêt croissant des actifs pour le secteur de Pevani, accessible depuis le col de San Bastianu.

Après la forte augmentation des années 2000, la population est en recul. En revanche elle est multipliée par 4-5 soit des pics d'environ 2500 personnes sur le territoire. La saisonnalité se matérialise aussi dans l'évolution du parc de logement. Ce dernier est principalement tourné vers les résidences secondaires qui connaissent une croissance exponentielle, en priorisant sur les logements individuels là où la croissance de logement principal est modérée. Ce modèle de développement se fait au détriment des objectifs de modération de consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers et ne s'inscrit pas dans les dispositions de la loi Montagne et les orientations du PADDUC.

L'annulation du PLU en 2011 a marqué fortement l'évolution urbaine par un frein des demandes d'autorisations d'urbanisme. Le RNU donne lieu à une urbanisation au coup par coup dans les surfaces résiduelles de Masorchia et le village. Ailleurs, les constructions restent exceptionnelles et désormais interdites dans les EPR. Des secteurs comme Masorchia ont été concernés par des parcelles de tailles moyennes mais les secteurs agricoles et naturels comme Pevani, Ancone, Orcino et les piémonts aval du village, ont vu à l'inverse s'ouvrir à la construction de grandes parcelles.

La SAU est aujourd'hui évaluée à 563 ha et la surface moyenne par exploitation est de l'ordre de 70 ha. Ce net recul depuis 2010 peut être lié à un effet statistique. Le diagnostic agricole de 2016 révèle que la surface moyenne d'exploitation est de 84 ha ; Cela reflète la nature de la production dominante comme celle de l'élevage et son mode de gestion semi-extensif, notamment pour les bovins qui requièrent de vastes zones de pacage.

Zone Agricole Protégée

La commune tournée sur une économie de services et de commerces compte aussi sur une économie agricole avec 8 exploitants ayant leur siège social la commune. Essentiellement tournée sur l'élevage extensif elle est exposée à la pression urbaine sur les secteurs qui comptent les terres les plus riches. Les surfaces exploitées concernent près d'un quart du territoire communal, majoritairement situés à l'ouest de la commune. En 2021, 523 ha étaient déclarés soit 50,34% de la ZAP. Le contexte foncier est ici plutôt favorable mais reste fragile face à la pression urbaine.

Face à ces constats et aux orientations du PADDUC qui confortent les pôles urbains littoraux proches, la commune s'interroge sur les moyens à mettre en œuvre pour encadrer l'urbanisation et ses impacts à court et moyen terme, pour assurer les équilibres socio-économiques du territoire dans un aire dynamique et à forts enjeux.

La ZAP de Calcatoghju se présente comme **un outil de protection** mais également comme un **outil de développement** mettant en avant la nécessité de préserver le potentiel agricole dans une gestion durable du territoire. C'est un outil complémentaire à la planification urbaine qui prendra forme à travers un PLU après l'approbation de la révision de la carte communale. Cette dernière, en projet, a opéré des réductions importantes de ces zones constructibles, afin de les redéfinir dans le cadre du PADD.

La ZAP d'une surface de 1025 hectares scindé en deux ensembles et concernant 911 parcelles permet de :

- Protéger les terres présentant de fortes potentialités agricoles
- Stabiliser les exploitations
- Réduire la pression urbaine notamment sur la zone littorale
- Stabiliser les prix du foncier
- Encourager les baux ou les ventes par une définition plus claire de la vocation des sols
- Engager une animation foncière en parallèle

La ZAP assure indirectement d'autres fonctions :

- Environnementale (mosaïque des habitats, lutte contre les incendies, ...)
- Patrimoniale (paysage et identité)

Notons, que le restant du territoire présente également des opportunités pour le secteur agricole qui seront protégées et pérennisées par d'autres biais plus adaptés eu égard aux caractéristiques et au contexte local et intercommunal.

TABLE DES MATIERES

1-UNE ZAP C'EST QUOI ?	3
DEFINITION	3
OBJECTIFS ET EFFETS	3
MISE EN OEUVRE	4
2- CONTEXTE COMMUNAL	5
LA ZAP de Calcatoghju	5
UN TERRITOIRE RICHE	6
UNE COMMUNE A L'ATTRACTIVITE CONTRARIEE	10
CARACTERISTIQUES AGRICOLES DU TERRITOIRE	11
CARACTERISTIQUES DES EXPLOITATIONS	20
TENDANCES ET PERSPECTIVES	29
ENJEUX ET PERSPECTIVES DE DEVELOPPEMENT	31
3- PERIMETRE RETENU	36
CARACTERISTIQUES DU PERIMETRE	36
CONCLUSIONS	60

SOURCES

- Diagnostic agricole - Chambre d'Agriculture 2A – 2016
- Données SODETEG – DDTM
- Données RPG 2016 – DDTM
- PADDUC
- Rapport de présentation DU plu – commune

Zone Agricole Protégée